LE MONDE

XXXme ANNEE — No 162 | MONTREAL JEUDI 25 FEVRIER 1897. | $2.00 PAR ANNEE

Decelles A. D. 1 Décembre 95 Bibliothécaire Chambre des Com.

Dernière Edition

UN CANDIDAT QUI PROMET

Monsieur gendre

Parmi les émules de Pacaud, à Montréal, il y en a un tout particulièrement intéressant que la première séance de la Commission Royale a révélé à la province.

Ce nouveau "toll-keeper" est l'aimable M. Lomer Gouin, le gendre de M. Mercier. Ce jeune Cliquard vous a tiré sans tambour ni trompette les plus jolies petites carottes qu'il soit possible d'imaginer.

On voit par l'enquête que le gendre de M. Mercier a grèvé un tribut de $5,600 sur divers entrepreneurs et fournisseurs publics.

Il a d'abord fait cracher $900 à M. Duveluy. Il a soutiré ensuite $4,700 de M. Eusèbe Senécal.

Ces foudroyantes divulgations ont fortement embêté le jeune Lomer qui a demandé 10 jours pour prouver qu'il est honnête homme, père de famille et sujet anglais—(Le "Monde", 1er février 1892).

Or le M. Gouin dont parlait alors le "Monde" est le même M. Gouin qui, depuis mardi, est candidat dans la division St-Jacques, de par la volonté de M. Beausoleil, ex-associé de M. Mercier et autres admirateurs du "fameux" régime.

Electeurs de St-Jacques, prenez garde, le premier essai de M. Lomer Gouin a été un "coup de maître".

UNE NOUVELLE CHAIRE

Entendu à la sortie de la conférence à l'Université-Laval.

Un vieux monsieur à une dame qu'il soutient sur le pavé glissant :

—Si j'étais riche, je fonderais une nouvelle chaire à cette université.

—Vraiment ! Vous trouvez donc qu'on n'y enseigne pas encore assez de choses ?

—Je confesse que la matière que je voudrais y voir enseigner s'apprend généralement ailleurs ; mais elle me paraît faire ici complètement défaut.

—Quelle serait donc cette nouvelle chaire ?

—Une chaire de bienséance, de politesse et de savoir vivre.

—Ah ! Eh bien, vous seriez un bienfaiteur de l'humanité souffrante, et je vais bien prier pour que vous deveniez millionnaire au plus vite.

VOUS L'AVEZ VOULU

Il n'est pas étonnant que les électeurs de St-Boniface aient, à la fin de l'élection, malmené les orateurs rouges. Ils ont été poussés à bout.

Les organes de M. Greenway, la "Tribune", en particulier, ont conduit la campagne avec une polissonnerie vraiment libérale. Pendant que M. Lauzon, dans ses discours et partout, traitait son adversaire, M. Bertrand, avec toute la courtoisie d'un gentilhomme, il était l'objet des basses injures des partisans de M. Bertrand.

Deux jours avant l'élection, le 18, la "Tribune" publiait, contre M. Lauzon, un article de révoltantes personnalités, dans le langage et le style cowboy.

Les libéraux n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes s'il y a eu représailles.

LA POUTRE ET LA PAILLE

L'organe de M. Greenway, (La Tribune), dit de "Nor'Wester", raille M. Lauzon sur son défaut d'instruction. Preuve d'un excellent goût chez le confrère. Mais la prochaine victime de ses railleries pourrait bien être l'hon. Robert Watson. Qui sait ? Cette lumière du cabinet Greenway ne s'est pas encore remise de la confusion où l'a jetée, il y a environ un an, un métis, un enfant de 15 ans, à St-Eustache. M. Watson s'est alors aperçu qu'il avait beaucoup à apprendre.

A propos, le ministre des Travaux Publics n'a pas encore relevé le défi de cet enfant, de concourir avec lui, en examen public, sur les rudiments de l'instruction. Peut-être que le ministre est encore à revoir son A B C.

Le "Witness" jette feu et flammes pour M. Marchand, comme pour M. Laurier, comme pour M. Tarte.

Mauvais signe M. Marchand !

Voltaire eût aimé l'œuvre du "Witness" !

Citons à l'honneur du clergé canadien ces lignes que publiait dernièrement le "Farmers Advocate", de London, Ont. :

Parmi nos amis canadiens-français, le clergé catholique romain fait un bon travail pratique en encourageant les cercles agricoles, les concours de labour, en organisant des compagnies de beurreries et de fromageries, et rend de bons services en servant d'intermédiaire pour la communication des connaissances scientifiques et des résultats du travail expérimental du gouvernement.

La conduite politique de M. Tarte étonne aujourd'hui les belles professions de foi qu'il faisait lorsqu'il se portait en champion de l'Eglise et du clergé.

Quand on songe, disait-on, que grâce à ces dévouements, un jeune homme peut, au cours classique pour quelques piastres par an, on se demande ce qui adviendrait, le jour où le clergé cesserait de se consacrer à cette grande œuvre de l'instruction publique.

D'adviendrait ce qui advient aujourd'hui : l'écrasement des minorités par les majorités qui se sentent appuyées par des gouvernements intègres, dont les membres sont prêts à tout renier pour posséder, comme M. Tarte le disait dans ses lettres à sir Hector, l'obtention du pouvoir pour les jouissances qu'il procure.

VIE POUR VIE

A dit Mme Homier en tuant son mari

LES FILS DE LA VICTIME A L'ENQUETE PRELIMINAIRE

Donnent un témoignage écrasant pour leur mère

Mme HOMIER RENVOYEE AUX ASSISES

Une dépêche laconique d'Ottawa nous a appris hier que Mme Homier avait été renvoyée aux assises pour y subir son procès. Le courrier nous apporte les détails supplémentaires suivants sur l'enquête qui s'est faite devant le magistrat Champagne, à Hull.

Il y avait foule nombreuse et la prisonnière n'a pas paru décontenancée devant autant de monde. Elle n'avait pas d'avocat.

André Homier, âgé de 15 ans, fils de l'accusée a été le premier témoin entendu. Il dit que le jour du meurtre il s'était mis près d'une table occupé à écrire une lettre lorsqu'il a vu sa mère frapper son père sur le cou avec une hache.

Son père a tombé, mais il n'a vu la hache qu'après que sa mère se fut enfermée dans une autre chambre. Il a appelé son frère Willie qui était à l'étable, et tous deux ont appliqué un bandage sur le cou de leur père pour empêcher le sang de couler. Son frère est allé ensuite chercher le docteur Larin. Il croit que c'est le coup de hache qui a causé la mort de son père. Sa mère ne les a pas aidés à lui donner les soins que requérait son état.

La hache est ensuite produite et le témoin dit que c'est la même qui a servi à tuer son père. Le magistrat a demandé à la prisonnière si elle avait quelque chose à opposer au témoin, et elle a répondu que non.

Le docteur Larin, de la Pointe Gatineau, a été ensuite entendu et a donné le même témoignage qu'à l'enquête du coroner. Le défunt a pu avaler et parler pendant 48 heures après le coup. Il est mort à huit heures du soir jeudi. A l'autopsie du cadavre il a constaté que l'épine dorsale avait été complètement coupée par un instrument tranchant. Le défunt était fortement constitué et pouvait vivre longtemps. La prisonnière avait avoué au témoin que c'était elle qui avait frappé son mari avec une hache. La prisonnière n'a eu aucune question à poser au témoin.

Wm Homier, âgé de 18 ans, répète le témoignage qu'il a donné à l'enquête préliminaire et confirme celui de son frère André. Il dit que son père et sa mère avaient de fréquentes querelles, et que son père buvait. Il s'est aperçu que sa mère avait des absences d'esprit une semaine environ avant le crime.

George Homier, un autre fils de la prisonnière, est ensuite entendu. Il n'a pas témoigné à l'enquête du coroner. Il dit qu'il est arrivé après le meurtre.

Il était sur l'île où son frère est allé le chercher en lui disant que son père avait reçu un coup. Il s'est rendu à la maison et a vu son père couché sur le plancher. Un de ses oncles était là. Ma père, dit-il, a été très malade toute la semaine avant le crime, et j'ai constaté qu'elle avait l'esprit troublé. Mon père ne donnait pas le nécessaire à la maison. Mon père était de bonne humeur le jour du meurtre, et je n'ai constaté rien d'étrange chez lui. En entrant j'ai demandé à ma mère ce qu'elle avait fait. Elle a répondu que son mari lui avait pris sa vie, et qu'elle avait fait comme lui : Vie pour vie, a-t-elle dit.

Mon père la maltraitait. Ma mère, a continué à me parler et elle a dit qu'elle préférait mourir que de continuer à subir des mauvais traitements.

Ce témoignage a terminé l'enquête et le magistrat Champagne a renvoyé la prisonnière aux prochaines assises pour y subir son procès devant un jury.

Après l'enquête, les trois fils de Mme Homier ont eu une entrevue avec leur mère dans sa cellule.

M. Goyette a refusé, paraît-il, de défendre la prisonnière et la couronne n'avait pas d'avocat non plus.

LES "ROUGES"

Et la corruption électorale à St-Narcisse

La cour de circuit du district de Trois-Rivières vient d'annuler l'élection municipale de St-Narcisse, comté de Champlain, qui a eu lieu les 11 et 12 janvier dernier. Il a été prouvé, au cours du procès, que M. T. Brouillet avait été élu par la corruption et autres moyens défendus par la loi. Le maire de St-Narcisse, M. J. A. Frigon, avait fait mer et monde pour faire élire M. Brouillet. Mais ces deux messieurs en sont pour leurs frais, car la cour a ordonné qu'une nouvelle élection ait lieu le 15 mars prochain.

Pour empêcher que les petits moyens employés lors de la dernière élection ne se répètent, la cour a ordonné que l'élection ait lieu sous la présidence du secrétaire-trésorier de St-Stanislas.

Pour l'édification de nos lecteurs, nous laissons remarquer que M. Frigon, maire de St-Narcisse, le secrétaire-trésorier de l'endroit, ainsi que M. Brouillet, dont l'élection vient d'être annulée, sont des libéraux d'un rouge vif.

Don d'un prince

Le prince Roland Bonaparte vient d'envoyer, à la bibliothèque du Château Ramezay, 200 volumes magnifiques adressés à la Société de Numismatique et d'Archéologie.

A l'Université

Nous rappelons à nos lecteurs que le grand concert organisé par les professeurs de la faculté de médecine, à l'Université Laval, dans le but de compléter leur matériel d'enseignement, aura lieu demain, vendredi, à 8 heures du soir.

Cette fête, à tous égards de plus en plus sera certainement la plus brillante de la saison, et ce sera aussi une de celles qui donneront à ceux qui y assistent une double satisfaction : le plaisir d'une excellente soirée et la joie intime que procure une bonne action.

CONFERENCE DE M. WIALLARD

Sur l'élocution, la lecture et la déclamation

Un public d'élite assistait hier soir à la conférence de M. P. Wiallard sur l'élocution, la lecture et la déclamation.

L'habile conférencier a démontré par des arguments appuyés d'exemples et d'anecdotes la nécessité, pour tous ceux qui sont appelés à lire ou à parler devant un auditoire, d'étudier à fond l'art si méconnu de l'élocution.

Il a fait voir comment le discours le plus admirablement pensé et le mieux écrit peut être gâté et perdre tout son effet, par une mauvaise diction et par tous les autres défauts que seule l'étude des règles de l'élocution peut corriger.

Legouvé, le grand maître en la matière, compare l'élocution au cheval de guerre. Quand un général fait exécuter son plan de bataille, il lui faut se porter rapidement sur tous les points où sa direction personnelle est nécessaire. Pour cela, il est indispensable qu'il soit maître de sa monture, qu'il la guide sans préoccupations, afin de pouvoir concentrer tout son esprit sur les opérations militaires. Il lui a donc fallu deux maîtres : un homme de guerre et un écuyer.

Il en est de même du lecteur, du conférencier, du professeur, de l'orateur et de l'acteur.

Afin d'être tout à son art, il doit être parfaitement maître de sa monture : il doit avoir étudié à fond les lois de l'élocution.

M. Wiallard expose succinctement les principales règles de cet art difficile et termina son intéressante conférence par quelques récitations qui furent très applaudies.

GROSSES RECLAMATIONS

Pour allégations prétendues libelleuses

M. Chas. N. Armstrong, vient, par son avocat, M. E. A. D. Morgan, d'intenter une action de $100,000 à MM. D. Parizeau, député de la division St-Louis, F. X. Choquette, C. R., et J. M. Fortier, qu'il accuse d'avoir mis en circulation un "mémoire de la Chambre de Commerce du District de Montréal à Son Excellence le gouverneur-général en conseil sur le chemin de fer de la Rive Sud", opuscule renfermant de prétendues allégations libelleuses contre le plaignant intéressé dans le chemin de fer en question. On dit cependant que M. Côté, secrétaire de la Chambre de Commerce, a écrit à M. Armstrong que les documents incriminés allaient être retirés de la circulation. M. Armstrong a également intenté $100,000 en dommages à M. F. Riddell, Th. Watson et Hy. Macfarlane pour avoir fait des déclarations sous forme d'affidavit, au sujet d'une saisie après jugement dans l'affaire contre la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

Les progrès du journalisme

Un journal de New-York, trop entreprenant et trop fin-de-siècle, se voit poursuivi par une dame de la haute société, parce qu'il a publié à la place de son portrait celui d'une actrice outrageusement décolletée et de mœurs légères et discutables.

"La Patrie," pour peu qu'elle continue, ne manquera pas de se voir dans une situation presque analogue. Son placard de Mme Albani, hier, peut en faire foi.

Un livre nouveau

Le public apprendra sans doute avec plaisir que, de bonne heure cet été, il paraîtra une "Histoire de la Province ecclésiastique d'Ottawa," rédigée par le R. P. Alexis, de l'ordre des Capucins, et auteur d'une "Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ" très généralement admirée. Le nouvel ouvrage est à vrai dire une histoire de la vallée de la rivière Ottawa depuis trois cents ans. Il n'existe aucune étude un peu étendue sur cette partie de l'histoire du Canada, aussi les amateurs se réjouiront-ils de posséder ce volume depuis si longtemps désiré. On sera surpris d'y voir l'origine des comtés, des townships et des villes qui bordent la Grande Rivière et de suivre la marche des découvreurs, des traiteurs, des guerriers, des missionnaires au milieu de ces vastes régions sauvages, maintenant presque toutes transformées en pays civilisés et devenant de jour en jour plus invitantes pour la colonisation et le commerce.

L'œuvre que nous annonçons a été fait avec soin et l'on n'a utilisé que des documents au-dessus de toute critique. Une introduction explique aux lecteurs les sources de tous les renseignements ainsi employés.

Le Père Alexis a divisé son travail avec beaucoup de discernement, aussi la clarté accompagne-t-elle toujours son texte. Il a le style historique et raconte nettement les faits sans chercher à éblouir personne. Ce qu'il dit est bien dit, est vrai dans le fond et ne saurait changer de style ou de forme sans fausser l'histoire. La plupart des écrivains, on le sait, ne touchent aux événements historiques que pour avoir le plaisir de leur donner une couleur ou un ton exagérés mais qui plaît toujours aux irréfléchis. De là vient que l'on entend sans cesse parler des choses du passé, comme si tout avait été extraordinaire en ces temps-là, tandis que l'on ferait bien mieux de s'en tenir à la situation réelle, qui est presque invariablement plus intéressante que les fantaisies dont on cherche à la surcharger. Le Père Alexis plaira à ceux qui désirent apprendre ce qu'était la vie d'autrefois dans les contrées que traversent les eaux de l'Ottawa.

Le livre est rendu consultable comme un dictionnaire par une table analytique placée à la fin.

Le Père Alexis n'a pas cru devoir agir seul dans les recherches que ce travail nécessite ; il s'est pour ainsi dire mis en collaboration avec nos écrivains vivants, qu'il a consultés autant qu'il lui a été possible, afin de se garantir contre les interprétations inexactes qu'un homme seul peut si facilement prêter aux textes qu'il rencontre. Enfin, toutes les précautions compatibles pour assurer au livre le mérite de l'exactitude, si désirable dans les ouvrages historiques.

B. SULTE.

Pas de représailles

Ottawa, 25.—Au cours d'une entrevue avec un journaliste, M. John Charlton a dit qu'il regrette de voir les américains persister dans leur dessein d'augmenter les droits imposés sur les bois mais que le gouvernement ne peut prendre des mesures analogues et user de représailles.

TRAHISON !

L'alliance franco-russe menacée

UN PLAN MACHIAVELIQUE

Qui compromet les intérêts les plus chers de la France

Paris, 25.—On commence à parler d'un plan machiavélique, dont la France serait la victime, et qui serait le résultat du voyage à Berlin du comte Mouravieff, voyage entrepris dans le but d'assurer à la Russie la neutralité bienveillante de l'Allemagne.

Au programme ancien et connu de "la Turquie chassée d'Europe", où elle ne fait que camper, serait substituée le programme de "la Turquie cantonnée en Europe", la Russie étant chargée par la Turquie d'organiser administrativement l'Arménie, dont l'annexion à l'empire russe serait ainsi toute préparée.

On démontrerait facilement à l'Autriche qu'elle a tout intérêt à attendre l'époque où la dissolution de l'empire ottoman fera tomber entre ses mains Salonique.

Quant à l'Angleterre, elle aurait sa liberté d'action complète du côté de l'Egypte.

De cette façon, tout danger de conflagration en Europe serait écarté, suivant les conditions de l'empereur Guillaume, qui se pose avant tout en conservateur de la paix.

Ce qu'il y a de grave dans ce plan—chimérique, nous voulons le croire—c'est que non seulement la France y est traitée en quantité négligeable, mais surtout qu'elle peut être amenée à un heurt avec la Russie, pour conserver son prestige dans les pays du Levant.

Le "Siècle", de Paris, s'occupe de cette situation, et il se demande quelle est la portée exacte de l'entente franco-russe. Il dit :

Il faut avant tout savoir ce qu'on veut ; il faut s'être proposé un but nettement défini et y tendre avec persévérance. Nous voulons rentrer en possession de l'Alsace-Lorraine. Si l'alliance russe a été conclue dans cette vue, si une clause quelconque des traités ou conventions dont on a parlé vise à préparer cette restitution par la voie nationale ou par la voie guerrière, qu'on le dise, et nous devenons les partisans chaleureux d'un semblable accord. Mais, si l'alliance russe a pour unique but le maintien de la paix, si elle ne fait que nous lier les mains sans nous valoir aucune compensation, de quel profit peut-elle être pour nous ?

Et c'est, malheureusement, la seconde hypothèse qui est la plus vraisemblable.

L'INFAMIE

Va se perpétrer

Winnipeg, 25—Le procureur-général Cameron a présenté à la législature l'amendement à l'acte des écoles du Manitoba pour modifier la loi selon les conclusions du règlement scolaire effectué par MM. Laurier et Greenway.

GRANDE RECEPTION

A lord et lady Aberdeen à Washington

Washington, 25.—La réception à l'ambassade anglaise hier, en l'honneur du gouverneur général du Canada et de lady Aberdeen a eu tout l'éclat possible. Le vice-président et madame Stevenson, le secrétaire d'état et plusieurs membres du cabinet étaient présents. Les invités au nombre de 500 et choisis dans les hauts cercles officiels étaient reçus par lady et mademoiselle Pauncefote dans le grand salon d'honneur et présentés à lord et lady Aberdeen et à lady Majorie Gordon. Le vice-président, tous les membres du cabinet et les juges de la cour suprême, tout le corps diplomatique et quelques membres éminents du Congrès étaient présents. Le président, toutefois, ne s'est pas rendu à l'invitation, vu l'absence de madame Cleveland.

Sir Julian Pauncefote s'est montré infatigable et a fait visiter tous les endroits remarquables de la capitale. Lord Aberdeen se déclare enchanté de sa visite.

Louis Lévi

Louis Lévi que la police reconduisait à Pittsburg, la semaine dernière, a été condamné à quatre mois de travaux forcés, pour parjure.

A Washington

Washington, D. C., 25.—W. J. Bryan est arrivé à Washington hier après-midi. John R. McLean a donné un dîner en son honneur, hier soir.

Sacre d'un évêque

Buffalo, N. Y., 25.—Le révérend M. James Edward Quigley a été sacré évêque de Buffalo, hier matin, à la cathédrale de St-Joseph. Mgr l'archevêque Corrigan, officiait.

Grande convention

Toronto, 25—Quinze cents délégués tant du Canada que des Etats-Unis doivent prendre part à la convention des employés de chemins de fer, qui sera tenue ici au commencement du mai prochain. Eugène V. Debs, le chef de l'union américaine des chemins de fer et le chef Arthur y assisteront.

Au Transvaal

Pretoria, 25.—Le président Kruger a demandé au gouvernement du Transvaal de passer la loi proposée plaçant la haute cour de la république de l'Afrique du sud sous le contrôle du gouvernement. Le président déclare que cette mesure est devenue nécessaire par les tentatives répétées de Cecil Rhodes de renverser la république. Le juge en chef de la haute cour et tous les juges ont déclaré que cette loi, avec son nouveau serment, détruisait l'indépendance de la cour.

Malaise.—Symptômes, mal de tête, perte d'appétit, langue chargée, et indisposition générale. Ces symptômes, si on les néglige, se développeront en une maladie aiguë. Il y a un dicton populaire qui dit "qu'une once de prévention vaut une livre de guérison," et il suffit d'un peu d'attention sur ce point pour épargner des mois de maladie et de grosses notes de médecin. Pour cette maladie, prenez en vous couchant, deux ou trois Pilules Végétales de Parmelee, et une ou deux pendant trois soirs consécutifs et vous serez guéri. jne

PERPLEXITE

Des autorités de Buffalo

Pour trouver les assassins de l'italienne Futi

Buffalo, N. Y., 25—Nicodemo Impassino, dit aussi Imposini et Imposino, dont nous avons annoncé l'arrestation à Buffalo pour complicité dans l'assassinat de Marie Futi ou Fuda, à East Norwalk, Connecticut, a fait, sinon des aveux, du moins une déclaration par laquelle il reconnaît avoir joué un certain rôle dans le drame.

Le chef de la police de Buffalo étant allé le voir dans sa cellule, Impassino lui a dit qu'il désirait faire une déclaration, et voici ce qu'il a déclaré par l'intermédiaire d'un interprète : "Il y a eu assassinat, je le reconnais. Mais ce n'est pas moi qui ai assassiné la femme de Futi. C'est Futi lui-même qui l'a tuée. Futi m'a dit qu'elle lui avait pris $26 pour les donner à son amoureux. Il était jaloux et c'est ce qui l'a déterminé à la tuer. Il m'a demandé de l'accompagner. Dans la soirée du 17 février, Futi, sa femme et moi avons quitté Stamford, pour nous rendre à South Norwalk. Après être descendus du train nous avons suivi à pied la voie du chemin de fer, jusqu'à un endroit écarté. C'est là que Futi a attaqué sa femme avec sa hachette. Je ne voulais pas assister au meurtre et j'essayai de le décider à y renoncer. Mais c'était inutile. J'ai vu alors Futi frapper trois ou quatre fois sa femme avec la hachette et lui porter ensuite plusieurs coups de couteau".

Telle a été, en substance, la déclaration d'Impassino. Mais Futi, qui est encore détenu à la prison des Tombs, à New-York, a fait de son côté une autre déclaration quand on l'a informé de l'arrestation d'Impassino à Buffalo. Futi a maintenu tout ce qu'il avait déjà dit lors de son arrestation, à savoir que sa femme lui avait pris $26 et s'était enfuie avec son amoureux. Puis il a ajouté : "J'ai la certitude que c'est Impassino qui a assassiné ma femme et je ferai tout ce que je pourrai pour le prouver. C'est lui qui, après l'avoir induite à me voler mon argent, l'a tuée pour le lui prendre. Mais je ne puis m'imaginer quel était l'homme de grande taille qui les accompagnait lorsqu'ils sont allés à South Norwalk". En outre, Futi admet qu'il ne regrette nullement la mort de sa femme parce qu'elle est venue le rejoindre en Amérique contre son gré, et parce que, prétend-il, elle menait une conduite scandaleuse.

EN ABYSSINIE

Les Anglais et le roi Ménélick

Londres, 25—Une mission anglaise est, dit-on, sur le point de partir pour l'Abyssinie. M. James Rennell Nood sera nommé envoyé spécial et sera accompagné du colonel Wingate, des capitaines Swaine, comte Gleichen, de M. Cecil Bingham et du lieutenant lord Cecil. M. Rodd sera porteur d'une lettre autographe de la reine Victoria au roi Ménélick.

Le but de la mission anglaise en Abyssinie est d'établir des relations diplomatiques avec ce pays. Avant la défaite des Italiens par les Abyssins, les relations des puissances étrangères avec le roi Ménélick avaient lieu sous le contrôle de l'Italie. Le nouveau traité signé entre l'Italie et l'Abyssinie donne au roi Ménélick le droit de diriger lui-même ses relations avec les puissances étrangères. Déjà, la France et la Russie ont envoyé plusieurs missions en Abyssinie en vue de s'assurer l'influence dans ce pays. Comme l'Italie se propose d'évacuer l'Erythrée, il est important que l'Angleterre ait des représentants en cet endroit.

$50,000 EN FUMEE

Incendie des vieilles bâtisses de la compagnie Richelieu

Québec, 25—Le feu a pris, hier soir, aux vieilles bâtisses de la Compagnie Richelieu, situées entre la banque de l'Union et le bloc Hamel, sur la rue Dalhousie. Les bâtisses ont déjà été occupées successivement par Whitehead, Turner et Cie, épiciers en gros, Glover et Brais, de Montréal ; le comptoir d'escompte de Pâquet, puis, par A. Toussaint, fabricant de vinaigre.

C'est chez ce dernier que le feu prit naissance pour se répandre rapidement et menacer d'un côté la Banque Union et de l'autre le bloc Hamel. L'assortiment de marchandises sèches d'Hamel est, probablement très endommagé par la fumée, mais les pertes sont couvertes par une assurance de $100,000. M. Toussaint n'a guère que $4,000 d'assurance. Quant aux autres victimes, elles sont toutes suffisamment assurées. Les veilleurs de nuit du quartier croient que le feu couvait depuis quelque temps déjà avant qu'on puisse le voir et disent que dans la soirée, ils ont senti une odeur de fumée très forte, mais n'ont pu savoir d'où elle venait.

Les pertes dépasseront probablement $50,000, mais aucune évaluation exacte n'est encore possible.

Drame sanglant

Missoula, Montana, 25—Un drame sanglant s'est déroulé à Missoula.

William Morley, un joueur de profession, a tué à coups de revolver une femme du nom de Blanche Renaud et a aussi légèrement blessé une amie de celle-ci Bessie McGinnis. Le meurtrier a essayé ensuite de se brûler la cervelle et ne s'étant fait avec son revolver qu'une blessure insignifiante, il s'est jeté dans une rivière après s'être coupé la gorge. Son corps était gelé quand on l'a repêché.

Morley avait vécu un certain temps au Colorado avant d'aller au Montana et il se vantait, paraît-il, d'être un forçat évadé du pénitencier de la Caroline du sud, ou de la Caroline du nord. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était l'ami intime d'un autre joueur de profession, Frank Dresser, qui, ayant surpris la semaine dernière, à Butte, sa femme en tête-à-tête avec un entrepreneur du nom de Ransom, les a tués tous les deux à coups de revolver.

La Société des Arts du Canada

1666 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

Tirages tous les mercredis. Lots d'une valeur variant de $2.00 à $2,000, 10 cents le billet.

LA CRUE DE LA LOIRE

Fait céder la levée de Montjeau, en France

LA CATASTROPHE DE JOHNSTON PENN. EN MINIATURE

A Saint-Florent-le-Vieil

Paris, 25.—La levée de Montjeau a cédé sous la poussée effrayante de la Loire entre Montjeau et Saint-Florent. La catastrophe s'est produite à cinq heures du matin.

La Loire se divise à Saint-Florent en deux bras séparés par l'Ile Batallense. Le plus petit est séparé de la vallée par une digue qui s'étend sur une longueur de quatre lieues, de Saint-Florent à Montjeau. C'est cette digue, épaisse de huit mètres en terre, qui a cédé. Depuis quelque temps, on avait des inquiétudes. Les gens du pays surveillaient jour et nuit, surtout auprès du village de La Mothe où l'on avait vu des fissures. Si la digue s'était rompue en cet endroit, le désastre eût été terrible. Heureusement la cassure s'est produite deux kilomètres plus loin à un endroit où il n'y a ni villages ni habitations.

La cassure a d'abord été très petite, un mètre à peine. L'eau a coulé faiblement dans la vallée, dont les habitants, qui l'ont vue venir, ont eu le temps de déménager leur mobilier et de sauver leurs bestiaux. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Bientôt la fissure s'est élargie et la Loire s'est précipitée en flots tumultueux, courbant et brisant les arbres inondant sur une longueur de plusieurs lieues les vallées de Saint-Florent, Saint-Laurent et du Mesnil. Actuellement, la cassure très nette, comme faite au couteau, a une largeur de 100 mètres environ. Un véritable torrent s'y engouffre. Nous n'y avons trouvé qu'un gendarme surveillant la coupure et empêchant d'approcher.

Le préfet de Maine-et-Loire, l'ingénieur en chef et le colonel Dalstein, du 6e génie, venaient de partir. On attendait les sapeurs du génie annoncés d'Angers.

On ne peut encore calculer les dégâts, qui seront énormes. L'aspect de l'immense nappe d'eau roulant ses vagues bavneuses sous le ciel bas, rayé par la pluie, est sinistre.

Le pittoresque bourg de Saint-Florent sur son rocher et la colonne de Bonchamps dominent ce paysage de désolation et de ruines.

La Loire monte de nouveau. Sur la ligne de Cholet, près La Jumellière, un éboulement considérable s'est produit sur la voie ferrée par suite de l'infiltration des eaux. On a pu déblayer avant le passage des trains.

A CUBA

Les hostilités, revers et succès de part et d'autre

La Havane, 25.—Le général de brigade Gasco, étant en reconnaissance, a traversé la rivière Japihanica, dans la province de Santa Clara, et a rejoint dans l'est un bataillon à Valladolid. Les forces combinées se sont alors dirigées à l'ouest de Bahia Honda et ont détruit deux camps insurgés, quarante six huttes et plusieurs fabriques de sucre. Les insurgés ont perdu dix-sept hommes et les Espagnols ont eu deux hommes tués et neuf blessés.

Le chef insurgé Benito Alfonso et vingt soldats se sont livrés dans la province de Pinar del Rio.

Dans quelques escarmouches qui ont eu lieu dans la province de Matanzas vingt-six insurgés ont été tués et plusieurs blessés. Aurelio Mesa et Gregorio Perez ont été fusillés à Sagua.

Après deux heures d'un combat acharné, le colonel Pintos a défait une bande d'insurgés à Jucarito, près de la trocha. Les insurgés ont subi des pertes très fortes et dix-huit soldats du gouvernement ont été blessés.

Les citoyens français de Santiago qui ont été ruinés par la guerre et qui sont dépourvus de toutes ressources ont prié le consul français de demander à son gouvernement de leur faire une avance de 400,000 francs.

Palmer est fou

New-York, 25.—On mande de White Plains, que M. David Verplanck, commis par la cour d'assises du comté de Westchester pour examiner l'état mental d'Arthur Palmer, le fermier de Mamaroneck qui a tué au mois de janvier dernier sa mère, son frère et sa sœur et a été capturé quelques jours plus tard à Saint-Louis, Missouri, où il était allé se réfugier, a terminé son rapport.

Après avoir fait examiner le prisonnier par un médecin de Mamaroneck et un autre de White Plains, M. Verplanck est arrivé à cette conclusion que Palmer est fou et qu'il l'était déjà le jour du crime.

Palmer a déjà été déclaré d'accusation pour assassinat par le grand jury du comté de Westchester. Mais maintenant qu'il est déclaré fou il est douteux qu'il soit jugé en jugement. On se contentera probablement de l'envoyer pour le reste de ses jours à l'asile des aliénés criminels, à Matteawan.

Frank Lake
Oshawa, Ont.

Enflure Inflammatoire

"Mon fils était affligé d'une grande douleur dans les jointures, accompagnée d'une enflure si horrible qu'il ne pouvait monter se coucher tête se traîner sur les mains et les genoux ayant la taille de choses à propos de Hood' Sarsaparilla, je décidai de l'essayer et en eu une demi-douzaine de bouteilles dont guérit tout entièrement guéri." MRS. G. A. LAKE Oshawa, Ontario. LA HOOD GUERIT

Hood's Pills guérissent les maladies de foie, constipation, bile, jaunisse, etc. 25 cents

LA QUESTION CUBAINE

Au sénat des Etats-Unis

Washington, 25—La question de savoir si, oui ou non, les Etats-Unis doivent reconnaître l'indépendance de Cuba, sera de nouveau soulevée au congrès aujourd'hui. Le sénateur Morrill, du Vermont, a informé ce matin le sénat qu'il présenterait immédiatement après l'expédition des affaires courantes, quelques observations sur la résolution Cameron relative à Cuba. Le fait que cette résolution revient devant le sénat servira de prétexte à plusieurs discours de la part de sénateurs qui ont déjà manifesté l'intention de parler de l'indépendance cubaine à la première occasion favorable. Comme M. Morrill n'est pas partisan de reconnaître l'indépendance cubaine, son discours provoquera certainement des répliques de la part des amis que Cuba compte au sénat.

M. Mills, du Texas, a fait voter aujourd'hui par le sénat une résolution invitant le président à communiquer à cette assemblée tous les renseignements relatifs à l'arrestation et à l'emprisonnement du docteur Ricardo Ruiz, et à sa mort à Guanabacoa, Cuba, ainsi que toute la correspondance échangée à ce sujet entre le général Lee et les autorités espagnoles.

Pas de preuves

Rivière du Loup, 25—Hier après-midi, 22 nouveaux témoins ont été entendus dans l'affaire McDonald. Les dépositions, d'ailleurs, n'ont révélé rien de neuf. A 4.30 hrs, le commissaire, M. Bédard, s'est rendu chez M. Pratt, chef de gare, que la maladie retient à la chambre. M. Poulot a produit un affidavit disant que son frère, M. C. E. Poulot, le plaignant, est empêché par la maladie et demande un ajournement. Le commissaire crut devoir refuser. M. Poulot demande alors que l'enquête soit close. M. McDonald demande l'ajournement jusqu'à vendredi.

La Femme, L'Homme, et la Pilule.

C'était une bonne femme. Il l'aimait. Elle était sa femme. La tarte était bonne ; sa femme l'avait faite ; il l'avait mangée. Mais la tarte ne se digéra pas et il eut un désagrément avec sa femme. Maintenant il prend une pilule après avoir mangé de la tarte et il est heureux. Sa femme aussi. Ce qu'il prend c'est une Pilule d'Ayer.

Morale : Évitez la dyspepsie en prenant

Les Pilules Cathartiques d'Ayer.

DIVERS

BUANDERIE—Lavage et repassage, au plus bas prix, au No 906 ave. Hôtel de Ville. 151 11

TAPIS battus et nettoyés à la vapeur 11 rue Hermine. Téléphone 794. H. N. TAGÉ jne

Buvez ce qui est PUR

Thé du Japon, non colorés ..... 25 cents
Thé du Japon, meilleure marque ..... 40 cents
Cadeaux donnés avec chaque livre de thé.
10 lbs de sucre granulé à 4 cts avec chaque livre de thé. Sucre légèrement jaune, 3 cts.

J. A. WALKER, 1270 Rue Ste-Catherine, Coin Mansonneve.

Téléphone Bell 1062 Bell Téléphone Tél. des Marchands 692 2289

P. W. LESPERANCE
CONTRACTEUR, LAMBRISSEUR, ETC.
5, CARRE de la PLACE D'ARMES MONTREAL
Je donnerai une attention spéciale à l'administration des successions et à la collection des loyers, etc. 252 1 an

LA COMPAGNIE DE VITRINES DE MONTREAL, manufacture de Vitrines en Bibelot, Argent, Super Bois, Cerisier, Ebène et Acajou. Fournitures pour Bijoutiers, Pharmaciens, Hôtels, Magasins et Bureaux, Comptoirs et Devantures de Comptoirs. 742 rue Craig, Montréal. Téléphone No 9429.

Comme un Apéritif Infaillible, les ....Eaux Duncan

Des SOURCES CALEDONIA ne peuvent être égalées par aucune autre eau quelconque.

En vente partout chez les principaux marchands

Terrains à Vendre

AVENUE DELORIMIER, coin de la rue Magnoane, partie du numéro du cadastre 1451, contenant 125,430 pieds, mesure anglaise, convenable pour une grande manufacture, ou pour division en terrains de constructions, trois façades.

RUE DORCHESTER—Terrain vacant entre l'Hôtel Kane et de la bâtisse de la Young Men's Christian Association—69 pieds 5 pouces par 63 pieds 10½ pouces, contenant 4,423 pieds, partie du numéro du cadastre 1451. S'adresser à

Messrs WARDEN, KING & FILA, 697 rue Craig, Montréal.

LE MONDE

(JOURNAL LIBERAL-CONSERVATEUR)

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

La Cie d'Imprimerie et de Publication de Montréal, Limitée.

J. A. CARUFEL, Directeur-Gérant.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION:

No 75 RUE SAINT-JACQUES

TÉLÉPHONES { Administration, Bell.....613 / Marchands...454 ; Rédaction.....Bell.....908

ABONNEMENT:

EDITION QUOTIDIENNE { $2.00.....par année / $1.00.....pour 6 mois / 50 cents.....pour 3 mois

EDITION HEBDOMADAIRE { 50 cents.....par année / 25 cents....pour 6 mois

Strictement payable d'avance.

TARIF DES ANNONCES

Toisées sur mesure agate

Première insertion.....10c la ligne
Insertions subséquentes.....6c, 7c, 8c, 9c la ligne

Pour contrats à longs termes on traite à forfait.

Les correspondances doivent être adressées simplement comme suit :

"LE MONDE",
Montréal, Canada.

☞ Les lettres chargées doivent toujours être enregistrées.

MONTREAL 25 FEVRIER 1897.

LE TEMPS EN CHAIRE

Décidément, dans ses premiers-Ottawa, le "Temps" ne sait plus que dogmatiser et parler religion ; il le fait avec une prétention qui n'a guère eu d'égale dans la presse canadienne et qui n'est dépassée que par son ineptie.

En trois articles il a publié un ramassis disparate de grotesques bévues avec ce titre pompeux : "Le catholicisme et la liberté."

C'était pour faire écho au grand discours de Laurier le Grand, catholique en gros, le grand ministre libre enchaîné par Greenway et attelé à son char de triomphe comme le dernier des capitulards et des lâches.

Le "Temps" ne tarit pas ; maintenant ce sont "Les droits politiques." Qu'il dise donc : "Les droits constitutionnels scolaires de nos compatriotes du Manitoba sacrifiés par nos ministres fédéraux, MM. Laurier et Tarte." Alors il dira vrai.

Pour annoncer l'article, le titre en question devrait être : "Haute instruction religieuse." En effet, le journal pétant n'y fait qu'enseigner, sermonner et semoncer ses écoliers, les évêques. Il instruit même la cause des défunts.

Voici :

"Dans le passé nos évêques ont publié des mandements à propos de questions purement politiques, telles que l'approbation ou la désapprobation des moyens mis en œuvre par le parti conservateur, allié avec les "clear grits" d'Ontario, pour faire la Confédération.

La lecture du passage suivant du mandement de Mgr Larocque, évêque de St-Hyacinthe à cette époque, prouvera que cette question était purement politique. Mgr Larocque l'admet dans son mandement. Voici ce qu'il dit :

".....Cette mesure que Nous regardons comme d'une si haute importance, Nous n'avons ni l'intention, ni la volonté d'en faire ici une appréciation détaillée ; car Nous ne voudrions nullement user de l'influence que pourrait Nous donner notre position au milieu de vous pour gêner votre liberté d'opinion. Nous sentons que c'est là une de ces QUESTIONS POLITIQUES d'autant plus délicates qu'il est plus difficile d'en calculer tous les résultats d'une manière positive et absolue, et qu'il faut en conséquence laisser aux convictions honnêtes et consciencieuses des hommes sérieux et instruits de pouvoir librement se manifester.

"Mais cette liberté d'opinion, si grande qu'elle puisse être en vertu des droits qui nous sont acquis par la constitution britannique dont nous sommes les heureux sujets, ne saurait s'étendre jusqu'à nous autoriser à repousser un fait constitutionnellement et légitimement accompli. Supposez pour un instant qu'il y eût dans la grande mesure qui vient de recevoir la sanction de l'autorité légitime, et qui est par conséquent devenue loi ou droit public, quelque chose de vicieux ou de compromettant pour nos droits ou nos intérêts et ici Nous devons vous avouer que Nous n'oserions ainsi juger une mesure qui rencontre l'approbation d'un si grand nombre de nos citoyens les plus calmes et les plus éclairés, aussi bien que de nos hommes d'Etat les plus versés dans les matières politiques), ce ne serait ni dans la sédition contre l'ordre ou la loi, ni dans les démarches entachées d'infidélité à notre allégeance qu'il faudrait chercher un remède au mal dont nous croirions avoir sujet de nous plaindre. En nous tenant aux moyens légaux et constitutionnels, nous arriverions infailliblement en peu de temps à faire disparaître les griefs dont nous pourrions avoir à souffrir....."

Quoi que fasse un évêque, le "Temps" le condamne, c'est la justice des Juifs envers le Sauveur. Comme il le déclarait en propres termes, Mgr Larocque écrivit pour prévenir la sédition et les démarches entachées d'infidélité. "Ce ne serait, disait-il, ni dans la sédition contre l'ordre, ni dans les démarches entachées d'infidélité à notre allégeance qu'il faudrait chercher un remède."

Il recommandait "les moyens légaux et constitutionnels."

Il disait : "Nous ne voudrions nullement... gêner votre liberté d'opinion ; "C'est là une de ces questions politiques ;

"Il faut en conséquence laisser aux convictions honnêtes et consciencieuses des hommes sérieux et instruits de pouvoir librement se manifester."

Que voulez-vous de plus épiscopal qu'un pareil langage? N'importe, c'est un évêque qui parle, et par cela même il commet un attentat politique égal à celui dont Jésus fut jadis coupable contre César.

La petite église libérale va sans doute nous doter bientôt d'un nouvel ordre d'évêques, les évêques silencieux, qui ne devront dire mot. N'est-ce pas ainsi que faisait saint Paul, quand, du fond de la prison Mamertine, il écrivait : "La parole de Dieu n'est pas enchaînée." Mais Néron n'était que novice dans l'art de libérateur. Nos libéraux actuels en savent bien davantage.

Ci-après nous avons un spécimen de la direction superbe qu'ils donnent aux évêques, leurs subordonnés :

"Mais, disent nos adversaires, vous ne pouvez pas prétendre empêcher les évêques d'élever la voix dans la question actuelle des écoles, car c'est une question religieuse, sur laquelle ils ont le droit de parler. Vous ne pouvez, non plus, leur faire le reproche d'avoir élevé la voix dans le passé, en faveur du parti conservateur, car chaque fois qu'ils ont parlé ils se sont tenus sur leur terrain.

"Nous croyons que ces deux propositions ne sont pas conformes aux faits. La question des écoles du Manitoba a un côté religieux et un côté politique. Le côté religieux est l'obligation pour le gouvernement de respecter, dans l'organisation des écoles les droits de la conscience des pères de familles, c'est-à-dire de fournir aux catholiques la facilité de faire donner à leurs enfants l'enseignement de la religion catholique, et aux protestants l'enseignement protestant.

"Le côté politique, c'est le moyen parlementaire pour arriver à ce résultat. Que l'on y arrive par une loi fédérale établissant un système d'écoles entièrement séparées, ou par des amendements à la loi actuelle des écoles par la législature du Manitoba, accordant des écoles catholiques et françaises, quoique publiques, c'est là le moyen, le côté politique de la question.

"Le côté religieux, c'est encore le pouvoir des évêques de défendre à leurs ouailles d'envoyer leurs enfants à des écoles où ils jugeront qu'il y a danger pour la foi ; le côté politique, c'est leur intervention dans l'élection d'un député, et l'obligation qu'on veut lui imposer de voter en parlement dans le sens que l'Eglise le voudra, au lieu de le laisser libre de suivre les dictées de sa conscience et de son jugement."

Premier point en lumière, le côté religieux, c'est le rôle du gouvernement, selon ces mots de la définition : "Le côté religieux est l'obligation pour le gouvernement de fournir aux protestants l'enseignement protestant," de fournir aux sauvages l'enseignement du Manitou aux grandes cornes, et ainsi pour les Chinois naturalisés et les autres. C'est une religion politique fort bigarrée.

Pour les pères de famille catholiques, le gouvernement respecte leurs droits en les leur enlevant : "Vous leur ôtes, seigneur, en les croquant, beaucoup d'honneur."

"Le côté politique, c'est la législature du Manitoba accordant des écoles catholiques et françaises quoique publiques, c'est là le côté politique de la question."

Ces distinctions sont la confusion même. Mais pourquoi faire entendre que le discours du trône à Winnipeg aurait annoncé une législation rétablissant les écoles catholiques et françaises, écoles qu'on pourrait appeler publiques, parce qu'elles seraient constituées par une loi du pouvoir public, ainsi que les écoles catholiques d'Ontario? Vous trompez vos lecteurs, et là est pour vous toute la question.

Le tout se termine par cet arrêt contre les évêques, adouci par la forme de définition dogmatique :

"Le côté politique c'est leur intervention dans l'élection d'un député, et l'obligation qu'on veut lui imposer de voter en parlement dans le sens que l'Eglise le voudra, au lieu de le laisser libre de suivre les dictées de sa conscience et de son jugement."

L'Eglise, les évêques veulent que les parlements et les députés en parlement aient pour guide la loi de Dieu, la vérité, la justice. Quel est le citoyen qui ne veut pas cela, qui ne le réclame pas à bon droit? Les évêques ont-ils moins de droit que le citoyen le plus minime? L'Eglise n'a-t-elle pas le devoir de prêcher au monde que les parlements doivent se guider sur la loi éternelle de Dieu? Les évêques n'ont-ils pas le pouvoir très légitime de déterminer comment les catholiques doivent voter en parlement sur les questions religieuses et mixtes? Ne savez-vous pas que les sénateurs catholiques s'abstiennent pour de bonnes raisons de voter sur les bills de divorce?

Injurier quelqu'un qu'il ne croit pas laïque, le "Temps" dit, le même jour :

"Il n'a pas d'affaire à mettre le bec (dans la politique) dans un champ qui ne lui appartient pas."

Cette fois, le "Temps" exprime la vraie doctrine de la clique, et alors le grand-maître jouait à l'hypocrite, quand il déclarait au Windsor :

"Les évêques et les prêtres dans un pays comme le nôtre, sont des citoyens qui jouissent des mêmes droits. Ils ont le droit d'avoir leurs opinions comme nous et je leur accorde volontiers ce que je réclame pour moi-même. Essayons de nous entendre et, s'il est possible, usons de conciliation."

Faites votre part de l'essai, M. Laurier, muselez vos organes, empêchez-les de vous démentir comme ils le font. Ne les entendez-vous pas chaque jour aboyer comme une meute déchaînée, courant sus aux évêques? Cet ensemble n'est pas del'indiscipline de parti ; c'est un mot d'ordre.

Vous avez tout cédé à Greenway, votre maître, et vous avez décoré cette indignité du nom de conciliation. Vous voulez maintenant que les évêques vous remettent leurs crosses ; à ce prix vous les tiendrez pour conciliants. Faites plier Greenway, remplissez envers lui votre devoir de premier ministre, et les évêques s'acquitteront envers vous de leurs devoirs de nobles citoyens.

Faites descendre de chaire le "Temps" et ses pareils.

L'ELECTION DE ST-BONIFACE

Une opinion protestante

Dans ses tentatives de régler la question scolaire du Manitoba, M. Laurier, ce qui est étrange, s'abstient de traiter avec l'une des deux parties principalement intéressées. D'un côté, pas n'est besoin de le dire, est M. Greenway, premier-ministre de la province du Manitoba ; de l'autre, l'archevêque Langevin, chef de la minorité catholique de cette province. Volontiers, M. Laurier s'est mis en rapport avec M. Greenway, mais quant à l'archevêque Langevin, il l'a ignoré du commencement à la fin. Bien plus, au lieu de l'archevêque, il a mis dans ses confidences, et a consulté, avec toute la déférence possible, le père ennemi de la cause que défend le prélat, l'irréductible Dalton McCarthy lui-même. On dirait que M. Laurier a cru que tout ce qu'il avait à faire, pour résoudre le problème manitobain, était de trouver un arrangement quelconque acceptable à Greenway et à McCarthy. Mais il s'est aperçu bien vite de son erreur. Il n'a pas tardé à se convaincre que Mgr Langevin n'était pas un homme à dédaigner si légèrement. Derrière Sa Grâce de St-Boniface marchait toute la hiérarchie avec ses légions de fidèles. Alors M. Laurier a adopté une très curieuse tactique. D'une part, il s'est efforcé d'obtenir de Rome un décret pour réduire au silence la hiérarchie canadienne ; de l'autre, il a travaillé à opérer une scission entre le clergé canadien et la laïcité. Mais partout il a échoué. Son émissaire à Rome est revenu les mains vides. Et aujourd'hui, dans l'une des élections les plus importantes et les plus significatives qui aient eu lieu depuis les élections générales, il trouve les laïques unis à leur clergé, il voit la minorité manitobaine demander des écoles séparées aussi impérativement que jamais.

Tout ce que deux gouvernements — le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial — pouvaient faire pour assurer l'élection d'un libéral à St-Boniface a été fait, dans la campagne qui s'est terminée, samedi. Chef-lieu de l'élément français du Manitoba, ce comté est naturellement en sympathie avec le parti qui a pour politique de rendre justice à tous, quelle que soit la race ou la croyance. Lors des dernières élections fédérales, M. A. A. C. LaRivière, conservateur, a été élu député de Provencher (comprenant St-Boniface), par une majorité de 666 voix — le résultat étant : LaRivière 1470, Walton 810. Mais dans la dernière élection provinciale, M. Prendergast s'est fait élire à la législature comme "libéral indépendant." Ce qui voulait dire que M. Prendergast serait libéral dans les questions d'ordre temporel ordinaires, mais que, sur la question scolaire, il agirait en vrai catholique et se refuserait à tout règlement non satisfaisant à son chef spirituel. Dans la lutte de la semaine dernière, les combattants étaient M. J. B. Lauzon (conservateur), défait en janvier 1896, par M. Prendergast, alors en bonne intelligence avec l'archevêque, et M. S. A. Bertrand (libéral). Bien que cette élection fût une élection provinciale, elle a pris le caractère d'une élection fédérale par l'entrée en scène des satrapes d'Ottawa, aussi bien que des satrapes de Winnipeg. Et M. Laurier a donné de nouveau la preuve de sa honteuse duplicité.

Le document suivant, signé par M. Bertrand, a circulé parmi les électeurs canadiens-français :

Monseigneur nous donne cette direction de ne pas voter pour un candidat :

1o. Qui accepte le Règlement ;

2o. Qui veut mettre à l'essai le dit Règlement ;

3o. Qui reconnaît comme des chefs des hommes approuvant le Règlement.

Je déclare :

1o. Que je n'ai jamais accepté le Règlement comme tel. Il ne rentre pas dans notre position antérieure : il ne fait pas sortir la justice de l'arène politique. Mes efforts en Chambre tendraient à améliorer la loi dans le sens catholique et je proposerai tous les amendements possibles au Règlement dans ce sens.

2o. J'ai assurément exprimé l'opinion qu'il nous serait avantageux de mettre le Règlement à l'essai. Il nous est maintenant défendu de faire ou conseiller cet essai. J'accepte cette direction disciplinaire et m'y conforme.

3o. Je blâme la passation de l'Acte des écoles de 1890 et me ferai un devoir d'exprimer ce blâme en Chambre. Ma première et ma deuxième déclaration s'appliquent à ce troisième point.

En même temps, les orateurs libéraux déclaraient aux électeurs anglais et protestants qu'ils s'en tenaient au présent "règlement" de la question scolaire. Cette révoltante malhonnêteté a été de quelque secours au candidat libéral, mais les électeurs catholiques, en général, ont évidemment compris qu'entre un libéral partisan en apparence du programme de l'archevêque et un conservateur dont la bonne foi était attestée par l'archevêque lui-même, le plus sûr pour eux était de confier leurs intérêts au conservateur. Le vote total dans ce comté pour la représentation provinciale est peu considérable — il a atteint le chiffre de 608 et M. Lauzon a remporté la victoire par une majorité de 192.

Si M. Bertrand avait été élu, M. Laurier n'aurait pu réclamer cette victoire comme une approbation de son soi-disant règlement de la question scolaire — pas plus qu'il peut donner une semblable signification à ses succès de la province de Québec, où il a employé les mêmes méprisables moyens — car savant que M. Bertrand ait pu voir l'ombre d'une chance de succès, il lui a fallu répudier le compromis Laurier-Greenway et se déclarer prêt à faire mieux. Dans tous les cas, M. Bertrand a été battu, et le triomphe de M. Lauzon annihile une fois pour toutes l'assertion que les catholiques laïques du Manitoba s'intéressent moins à leurs droits constitutionnels que leurs pasteurs ecclésiastiques et leurs avocats.

("Kingston News").

TRIBUNE LIBRE

M. Tarte religieux

S'il n'est pas encore moine, il n'en est moins religieux en paroles et docteur émérite, sinon pontife de la nouvelle église libérale du Canada. Le club Tarte en sera désormais un des temples les mieux illuminés.

Le maître y a parlé.

"Vous voterez pour cet homme ou vous irez en enfer".

Il prête ces paroles à Mgr Langevin, puis il ajoute :

"L'Eglise catholique a le droit et le devoir de nous conduire au ciel.

"Je suis prêt à aller au ciel. Vous autres aussi, je suppose.

"Nous discutons ici comme catholiques. Je reconnais à l'Eglise le droit de me donner l'enseignement religieux ; mais quant à l'arithmétique, la géographie, nous pouvons nous donner à nous-mêmes ces connaissances sans aller demander la permission au curé".

Par ce "nous-mêmes" vous désignez surtout les protestants, les non-catholiques, mêmes les athées. Vous pérorez sur les écoles du Manitoba. Et vous venez de traîner le droit naturel, catholique et constitutionnel qu'avaient vos compatriotes de n'avoir que des maîtres catholiques, laïques ou autres, pour enseigner dans toutes leurs écoles l'arithmétique, la géographie et le reste.

Vous n'avez demandé la permission ni aux curés ni aux évêques.

Comment voulez-vous que les évêques vous approuvent : Vous usurpez leur rôle, vous foulez aux pieds leurs droits et leur mission dans la question scolaire.

Et vous posez en victime, vous vous plaignez !

"Nous sommes, dites-vous, amèrement critiqués par un certain nombre d'évêques catholiques, dont je regrette de ne pas avoir mérité l'approbation.

"Tous mes collègues auraient désiré que les évêques approuvent le règlement scolaire".

Alors pourquoi ne l'avez-vous pas soumis à leur approbation avant de le conclure ?

Qui avez-vous consulté alors ? les évêques ou bien MM. Clarke Wallace et Dalton McCarthy ? Vous êtes de la religion de ces messieurs, qui sont vos maîtres, et non de la religion des évêques : Vous ne cessez de les traiter en ennemis.

Vous êtes père, et à ce titre vous vous vantez assez souvent de vos droits. Vous vous dites aussi catholique et fils de l'Eglise. Si vos fils vous rendaient un jour ce que vous faites aux évêques, votre vieillesse ne serait pas toute parsemée de roses.

Vous n'êtes pas de la religion des évêques, puisque vous et vos journaux leur faites une guerre de Tarture, jetant à tout propos sur eux l'injure et le mépris.

Les évêques unis au Pape, c'est l'Eglise catholique enseignante, hors de laquelle il n'y a point de salut pour les fils ingrats, rebelles et incorrigibles.

Vous moquez-vous de l'enfer ?

Si les évêques vous condamnent, Jésus-Christ vous condamne, car il a dit en établissant les évêques : "Qui vous écoute, m'écoute, et qui vous méprise me méprise ; qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé".

A cette marque jugez vous-même si "vous êtes prêt à aller au ciel".

En tout cas vous allez à votre éternité avec tous les mortels. Peut-être pour vous le travail excessif, la maladie et le temps se ligueront-ils pour vous y pousser avec une célérité plus grande.

"Je suis prêt à aller au ciel", dites-vous. Puisque vous vous mettez en scène, il ne s'agit pas de savoir où vous êtes prêt à aller, prêt à vous envoler vers les astres ou à faire le plangeon. En réalité où allez-vous et en homme public où conduisez-vous pratiquement ceux qui vous suivent ?

Libre à vous de vous séparer du Pape et des évêques. Vous êtes libre de rester avec la famille et son chef ; mais si vous l'abandonnez, vous ne vous associerez point au banquet de la famille. Si vous vous éloignez comme des prodigues, ne demandez point votre part d'héritage. Les biens spirituels ne sont pas pour les fils rebelles. Allez, allez loin de votre mère avec nos ennemis".

Que pensez-vous, M. Tarte, de ces paroles de Mgr Langevin prononcées au sujet de votre règlement ? Les croyez-vous dignes de l'approbation des autres évêques et du Pape ? Si elles le sont, votre cause est jugée et vous êtes condamné. D'ailleurs le Maître du ciel et de la terre, en remettant les clés à Pierre, a déclaré qu'il tiendrait pour condamnés ceux qui se seraient fait condamner sur la terre.

Alors êtes-vous prêt à aller au ciel ? N'allez-vous pas vers l'autre bord, vers l'abîme, vous et ceux que vous menez et endoctrinez ?

"L'opinion publique, dites-vous, est en faveur du règlement de la question des écoles tel que nous l'avons effectué. Je ne crains pas de dire ici, que si nos compatriotes étaient libres, il y en aurait 95 sur 100 qui approuveraient le système nouveau".

Si par malheur vous disiez vrai, comme de fait vous dites faux, vous trouveriez encore votre cas tranché net par l'Evangile même :

"Entrez par la porte étroite, dit le Sauveur, parce que la porte large ouvre le chemin spacieux qui conduit à la perdition, et il y en a beaucoup qui y entrent. Quelle est petite la porte, quelle est étroite la voie qui mène à la vie, et qu'il y en a peu qui la trouvent !"

"Quant à l'arithmétique, la géographie, nous pouvons nous donner ces connaissances à nous-mêmes".

Cette phrase est traîtresse comme votre règlement est traître ; elle semble dire ceci : "Nous pouvons, nous Canadiens-français catholiques, nous donner ces connaissances à nous-mêmes".

Et votre règlement prive précisément vos compatriotes Canadiens-français catholiques du Manitoba du droit de se donner ces connaissances à eux-mêmes et à leurs enfants. Vous les dépouillez de ce droit, qu'ils réclament et vous les contraignez d'aller mendier les leçons d'arithmétique et de géographie auprès de maîtres étrangers de race et de religion pour la plupart.

Votre règlement déclare votre race dans l'ensemble incapable de se donner à elle-même ces connaissances ; il la force à s'adresser pour cela à une autre race que vous lui supposez supérieure.

Vous êtes fort pour vous insurger contre les curés inoffensifs et toujours bienfaisants ; mais vous êtes lâche et la lâcheté même, devant les fanatiques qui ne sont ni de votre sang ni de votre foi d'accident ; devant eux vous ne savez que ramper.

Seuls les évêques et leurs fidèles peuvent dire avec vérité : "même quant à l'arithmétique, à la géographie, nous pouvons nous donner ces connaissances à nous-mêmes sans nous astreindre à les demander à des étrangers hostiles, ce qui pourrait offrir de graves dangers pour la foi".

Oui, nous avons toutes les raisons les plus fortes comme tous les droits d'exiger des maîtres catholiques pour les enfants catholiques dans toutes les classes, tout le temps de la classe et pour toutes les matières.

Au cours de la classe qui empêchera le maître non-catholique de faire des réflexions de ce genre :

"L'arithmétique est la science exacte par excellence ; toutes les sciences exactes en relèvent plus ou moins. Les sciences morales et religieuses sont loin d'être aussi exactes et aussi sûres. En arithmétique, tout le monde s'accorde à admettre que deux et deux font quatre ; en religion tous sont à se disputer, parce que tous se trompent ou sont trompés".

Aussi bien que nous M. Tarte sait que les esprits forts se sont trop souvent servis de l'arithmétique pour détruire la foi. La géographie se prête également à des abus semblables celui-ci, par exemple :

"Les statistiques de population, que la géographie nous présente, établissent que les catholiques ne sont qu'une fraction de la population du globe. Alors que devient leur prétention d'avoir seuls la vérité entière et de l'avoir reçue du ciel ? L'opinion est contre eux ; soyons du côté du grand nombre ; c'est le plus sûr, le plus avantageux".

La loi civile est impuissante à empêcher de pareils abus et en plus d'un pays elle en est la complice et l'instigatrice.

"Le père de mes enfants c'est moi-même, dites-vous, et nous avons beaucoup à dire de la question de leur éducation. C'est à nous, n'est-ce pas ? Ne devons-nous pas alors avoir droit de dire comment ils doivent être instruits? Je reconnais à l'Eglise le droit de me donner l'enseignement religieux. L'Eglise catholique a le droit et le devoir de nous conduire au ciel".

Vous parlez comme un ange, et vous agissez comme un diablotin. Vous constituez une église à part, que vous appelez catholique, une église sans pape, sans évêques, sans prêtres, un petit monstre d'église aux cent têtes, qui ne s'est pas encore vu. Vous et vos sectateurs de la nouvelle église, vous sortez de la vraie Eglise catholique, vous reniez son premier enseignement religieux, cet enseignement fondamental : qu'il faut aux enfants catholiques en toutes les matières et toujours des écoles catholiques, des livres catholiques et surtout des maîtres catholiques dociles à l'Eglise.

N'est-ce pas ainsi que vous avez fait élever et instruire vos enfants, vous et vos auditeurs du club, vos enfants qui sont à vous, bien à vous et encore à vous ? Ces chers enfants, les avez livrés à des maîtres étrangers à votre sang et opposés à votre foi ? Vous n'avez pas, je pense, commis pareil crime. Et cependant vous avez choisi le genre d'instruction que vous avez voulu, l'institution qui vous a plu et vous avez fait en toute liberté aux maîtres de vos enfants toutes les observations convenables que vous avez jugées opportunes.

Vous et vos enfants, qui n'avez pas eu des maîtres d'une autre race ni d'une autre croyance, êtes-vous pour cela restés des êtres inférieurs en fait de culture intellectuelle ?

Votre insidieux règlement, qui n'est que l'étranglement des vôtres, enlève à vos compatriotes de l'Ouest les droits sacrés et inviolables dont jouissent les pères de familles de la province de Québec et dont ils sont en grande partie redevables à l'Eglise leur mère.

"Il faut, dites-vous, manger trois par jour dans ce monde-ci, et c'est, vous le savez, le père de famille qui est obligé de nourrir ses enfants. Il faut instruire ses enfants. Nos amis du Manitoba veulent instruire leurs enfants."

Reconnaissent-ils, vos amis, que les maîtres de leur race et de leur foi sont incapables de donner l'instruction entière à tous ses degrés, dans toutes les classes ? Avouent-ils qu'ils sont réduits à s'adresser à une race supérieure à la leur pour obtenir de sa générosité une instruction convenable ?

Est-ce pour enrichir les Canadiens-français de l'Ouest et leur faciliter trois repas, que vous les contraignez de payer deux fois pour les écoles, d'abord pour les écoles anglaises, dont ils ne peuvent se servir en conscience, ensuite pour leurs écoles libres, qui leur sont indispensables, à eux qui, plus franchement que vous, reconnaissent à l'Eglise catholique le droit et le devoir de les conduire au ciel ? L'école est le point de départ pour le ciel ou l'enfer, plus encore que pour le succès dans la vie; vous le savez, M. Tarte : alors désavouez votre règlement, qui livre les enfants des autres à un terrible danger qui n'a pas menacé vos enfants.

ANTOINE.

REVUE

L'élection de St-Boniface.

Du "Trifluvien" :

L'élection de St-Boniface devra avoir une très grande portée. Elle met à néant les assertions mensongères de M. Tarte, qui affirmait que son règlement était accepté par la majorité de nos coreligionnaires ; elle enrégistre une solennelle protestation contre la trahison dont la minorité manitobaine a été victime et en appelle à l'électorat du pays.

Deux élections auront bientôt lieu dans la province de Québec, dans des divisions électorales françaises et catholiques, nous dirons aux électeurs de Champlain et de Bonaventure :

"Les catholiques de l'Ouest que la question scolaire intéresse particulièrement, qui connaissent, mieux que personne, la loi de 1890 et ses effets désastreux, qui sont plus en état que vous de juger du résultat qu'aurait pour eux l'acceptation du règlement Laurier, déclarent n'en vouloir à aucun prix. Viendrez-vous, vous qui demeurez à six cents lieues de St-Boniface, leur donner un démenti?

"Nos frères de l'ouest qui souffrent depuis six ans, nous demandent de ne pas les abandonner, et ils nous donnent magnifiquement l'exemple de la vaillance. Les trahirez-vous? Serez-vous moins catholiques qu'ils ne l'ont été?"

En terminant, nous répétons ce cri qui sort spontanément de la poitrine de tous les patriotes, qui ont accueilli avec une joie indicible, la nouvelle de l'élection de M. Lauzon :

"Honneur aux Catholiques de St-Boniface ! Ce sont de fermes chrétiens et ils ont bien mérité de la religion et de la Patrie !"

* * *

Le "Temps," d'Ottawa, avance, avance très rapidement. Bientôt il donnera des points à la "Patrie," sinon pour le nombre d'idées, bien que la "Patrie" n'en soit pas riche, du moins pour la hardiesse de l'expression du sentiment rouge.

Evidemment le "Temps" pensait à S? quand il a posé les questions suivantes aux "réactionnaires" : l'Episcopat et l'Eglise, et quand il les a résolues sur un ton presque de menace :

Pense-t-on, dit-il qu'après avoir détruit la féodalité, vaincu les rois, abattu l'aristocratie, dominé la bourgeoisie, renversé tous les obstacles et changé à ce point la face de l'Europe, la démocratie va s'arrêter en Canada devant l'Eglise catholique, chez qui elle compte en définitive plus de partisans que d'ennemis? Reculera-t-elle maintenant qu'elle est devenue si puissante et ses adversaires si faibles?

S'il en est ainsi, la réponse à notre question est que non seulement il n'est pas prudent, mais il est inutile pour l'Episcopat catholique français de chercher à implanter en Canada un système dont la majorité du pays ne veut pas.

La démocratie, étant le système du gouvernement établi, l'Eglise doit l'accepter et se conformer aux lois du pays, car l'Eglise, comme tous les citoyens, est soumise à l'autorité des lois.

L'"Evénement" répond au journal de M. Laurier :

L'esprit anti-clérical qui anime les chefs et les journaux du parti libéral contre l'Episcopat catholique à cause de l'attitude qu'il a prise au sujet de la grave question scolaire du Manitoba, ressort bien clairement de cette citation.

Cette démocratie révolutionnaire et anti-catholique qui a si souvent bouleversé l'Europe, le parti libéral l'a poussé ici, dans notre pays, depuis quelques mois, contre l'Eglise catholique, ce rempart de la justice, de l'ordre, des vraies libertés et des mœurs ; il s'efforce de ruiner son prestige et son influence qu'Elle a toujours mis au service du bien, afin de maintenir dans une de nos provinces, au mépris de la constitution, des écoles neutres, des écoles sans Dieu.

L'Eglise ne pourrait accepter ce système scolaire sans violer et sa doctrine et les lois de notre pays.

Notre loi constitutive en matière d'éducation est écrite en toutes lettres dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et dans l'Acte du Manitoba. Elle décrète que catholiques et protestants ont le droit d'avoir des écoles séparées et de les diriger comme ils l'entendent. Ce droit là est sacré pour les majorités comme pour les minorités, et le jour où les fanatiques et les intolérants auront réussi à le retrancher complètement du pacte fédéral, la confédération canadienne aura cessé d'exister. Car, ne l'oublions pas, sans ce droit qui a été affirmé solennellement en 1867, sans cette protection que la constitution garantit aux minorités en matière d'éducation, la confédération était impossible.

Cette garantie scolaire constitue donc la loi fondamentale du pays, et à cette loi l'Eglise catholique s'est soumise plus fidèlement que tout autre pouvoir et en veut l'application juste et équitable, puisqu'elle s'en réclame pour demander le rétablissement des écoles séparées au Manitoba.

* * *

M. Laurier a accepté l'invitation qu'on lui a faite d'assister aux fêtes jubilaires de la Reine en juin prochain. Alors la session sera courte. Privé de M. Laurier, les autres ministres ne se soucieront guère de continuer les travaux. Au début, il ne faut pas diminuer le prestige du chef.

Mais que deviendront les réformes, le tarif, etc, etc ?

Nous doutons fort que le gouvernement puisse donner suite à ses propres projets s'il les entretient encore, et satisfaction aux demandes pressantes du commerce.

En attendant, voici un bon conseil au gouvernement :

Les représentants canadiens auprès du gouvernement des Etats-Unis, qui s'étaient rendus à Washington dans le but de tâter le terrain au sujet de réciprocité commerciale entre le Canada et ses voisins, en sont revenus avec des espérances vagues, dit le "Moniteur du Commerce". L'Oncle Sam, n'a pas ouvert son cœur, ni prêté une oreille favorable aux avances officieuses qui lui ont été faites. Rien ne le presse dans le moment et nous croyons bien que, après le 4 mars, il ne sera pas davantage porté à faire des concessions douanières au Canada. Notre idée est fixe sur ce point: nos hommes d'Etat auront meilleure grâce à travailler à trouver d'autres débouchés à notre commerce.

Etant donnée l'attitude commercialement hostile du gouvernement américain, il reste deux choses importantes à faire pour le gouvernement du Canada: d'abord modifier notre présent régime douanier, de manière à établir, ainsi que la chose se pratique ailleurs, un tarif maximum pour les pays qui ne nous accorderont pas les avantages que nous leur accordons, et un tarif minimum pour ceux qui nous traiteront favorablement. Ensuite, établir une échelle de primes à l'exportation.

La tendance évidente de la politique douanière du parti républicain est d'éloigner le plus possible les produits canadiens du marché des Etats-Unis d'abord et de tout le continent américain ensuite. C'est un point important que nous ne pouvons pas perdre de vue. Le temps est arrivé où les hommes d'Etat du Canada doivent chercher à jeter les bases de ce que nous appellerions volontiers une politique étrangère.

PETITS HOMMES... ET PETITES FEMMES.

Nous les appelons petits hommes et petites femmes, et ils ne sont ni l'un ni l'autre. Ils ont des idées et manières à eux. Heureusement, ils deviennent bientôt passionnés de l'Huile de Foie de Morue, sous forme d'EMULSION DE SCOTT. C'est le remède le plus précieux qui existe contre toutes les maladies qui minent la santé. Les enfants scrofuleux, mal nourris, maigres, faibles, inconsolables et les enfants qui ne profitent pas prennent l'Emulsion de Scott sans qu'on soit obligé de les prier et de les payer. Ils semblent savoir que cette nourriture fait croître les os, les muscles et les nerfs.

Vous n'y gagnez pas à donner aux enfants un substitut de l'Emulsion de Scott. Ils aimeront à prendre la véritable Emulsion.

En vente chez tous les Pharmaciens à 50c et $1.00.

SCOTT & BOWNE, BELLEVILLE.
(12)

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 2739. } COUR SUPERIEURE

DAME ONÉSIME FOURNIER, de la cité et district de Montréal, épouse commune en biens de Arcade Montchamp, bourgeois, du même lieu, a, ce jour, poursuivi son dit époux en séparation de biens.

Montréal, 22 Décembre, 1896.

WILBROD PAGNUELO, Avocat de la Demanderesse.

144—1 mois

PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

Envoyez un timbre pour notre "Guide des Inventeurs". Nous obtenons plus de patentes pour les inventeurs que tous les autres ingénieurs ensemble, et nous faisons une spécialité des applications, que les autres agents n'ont pas réussi à obtenir. Pas de patente, pas de paye.

MARION & MARION, EXPERTS,
No. 185 rue St. Jacques, Montréal.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Ligne Canadienne Australienne
VOYAGE SPECIAL

Autour —DU— Monde $560

STEAMER "AORANGI"
Devant quitter Londres, Aug.
Le 17 Mars 1897
Via Teneriffe, Cape Town, Melbourne, Sydney, Nouvelle Zélande, Fiji, Hawaï, Vancouver.
Billets valables pendant 12 mois.
Bureau des Billets de la Ville et du Télégraphe
129 RUE ST-JACQUES,
A côté du Bureau de Poste.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

EXCURSIONS

Les Ecoles du Dimanche et les Sociétés devront s'empresser de faire leur demande pour leurs excursions d'été, vu que les dates de choix pour le Parc Otterburn, l'Ile Clark, Valleyfield, Ormstown, Iberville, Rouse's Point, etc., sont rapidement enlevées. Pour prix et autres détails se présenter au bureau des billets de la ville, 253 rue St-Jacques, ou à D. O. Pease, agent des passagers du district, gare Bonaventure.

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU...

Liverpool & London & Globe

Fonds Actifs.....$52,160,125

DIRECTEURS:
Hon. Henry Starnes, Président.
Edmond J. Barbeau, Vice-Président.

Toutes espèces d'Assurances acceptées au plus bas prix courant.

G. F. C. SMITH, Agent en Chef

CYRILLE LAURIN, Agent Français Spécial.
Bureau: 16 Place d'Armes, Montréal.

HOTEL RIENDEAU

58 et 60, Place Jacques Cartier

Téléphones: Bell 1603; Marchands 660.

Bureau du Télégraphe.
125 1 an GREAT NORTH WESTERN et C. P. R.

EncoreFort! Nouvelle Vie, Nouvelle Force, Nouvelle Vigueur

L'Anaphrodisique

Du Professeur Médecin RICORD, de Paris, est le seul remède capable de restaurer les forces sous garantie, de guérir l'impuissance et d'arrêter la déperdition dangereuse de la vigueur. Il agit rapidement, crée une digestion facile, un sang riche et pur, des muscles robustes, une énergie virile, des nerfs solides et un cerveau dégagé. Importé directement de Paris. Prix de la boîte, renfermant les indications nécessaires $2.50. En vente par tous les pharmaciens sérieux. Les commandes par la poste seront expédiées immédiatement.

Docteur V. CONDORY,
Agent et Gérant pour les E.U.
QR 460 Quincy Building, Chicago, Ill.

Pour Votre Ami Le Notaire

Permettez-n

LA CIE S. CARSLEY LIMITEE

Rue Notre-Dame — Le plus grand Magasin de Montréal — 25 Février

Le magasin qui augmente plus rapidement que n'importe quel autre magasin à Montréal, aujourd'hui.

GRANDE EXPOSITION D'ALIMENTS

DEMAIN, A 9 HRS A. M.

Une des expositions les plus uniques qui aient eu lieu jusqu'à présent en cette ville sera formellement ouverte demain, à 9 heures a.m. précises.

Cttte exposition prendra la forme d'un magnifique étalage d'aliments de première classe parmi lesquels se trouvent :

Confiserie de première classe
Biscuits de première classe
Céréales à déjeuner les plus choisies
Cocoa et Chocolats renommés de Baker
Thés et Cafés les plus choisies.
Fameux Cocoas et Chocolats de Suchard.

Echantillons offerts gratuitement

Durant cette exposition d'aliments tentatifs, purs et bons pour la santé, plusieurs des exposants distribueront des échantillons gratuitement et des assistants donneront des renseignements complets quant à la manière de les préparer.

Démonstrations pratiques

Un des principaux traits caractéristiques de l'exposition d'aliments, seront les démonstrations pratiques sur l'art de faire du thé, du café, du cocoa et du chocolat, et on en offrira des tasses aux personnes présentes, afin de leur permettre d'en goûter les excellentes qualités.

Offres Spéciales pour Vendredi

Qualité et Economie dans chaque item.

LISEZ LISEZ

Les Bons Marchés Extraordinaires de Carsley pour Demain

N'importe quelle quantité vendue, si nous n'avons pas en main la quantité de marchandise qu'il vous faut nous vous la livrerons dans deux ou trois jours.

	Prix régulier	Prix de Vendredi
Emulsion de Scott	50c	29c
Sirop de Gray de gomme d'épinette rouge	25c	15c
Beaume Rhumal	25c	15c
Castoria de Pitcher	35c	25c
Sirop Curatif de Siegel	30c	25c
Emplâtres Seigel	25c	18c
Pilules Seigel	25c	18c
Onguent Siegel	25c	18c
Petites pilules de Carter, pour le foie	25c	13c
Warner's Safe Cure	$1.00	69c
Warner's Safe Pills	25c	17c
Salsepareille d'Ayer	1.00	69c
Beaume nasal de Fulford	50c	35c
Savon du professeur Ludwig	10c	6c
Savon d'huile d'olive de Taylor	5c	2½c
Savon de Castille de la Vierge	2½c	1½c
Nourriture lactée de Nestle	40c	34c

Blouses Tartan

La méprise d'un fabricant tourne de nouveau à l'avantage du prompt acheteur.

20 douzaines de nouvelles blouses tartan, fini à la mode, collets roulés et manchettes reversibles, nouvelles manches et bonne grandeur. Valeur régulière $1.50.

Vendredi, 99c.

Blouses en Soie

Une quantité de bons marchés dans les blouses en soie, charmera les dames qui cherchent l'occasion de faire des achats du printemps de bonne heure.

27 pièces de glacé en pure soie shot, très à la mode pour corsages de jupes et blouses, dans toutes les nouvelles nuances. Valeur régulière 69 cents.

Demain, 49c.

20 pièces de soie rayée à blouses, dans les nuances et les patrons les plus délicats. Valeur régulière 30c.

Demain, 19c.

LA CIE S. CARSLEY LIMITEE

Nos 1765 à 1783 rue Notre-Dame, 192 à 194 Rue St Jacques. — Montréal

La Malpropreté Engendre la Vermine

On peut dire de la ménagère qui emploie le SAPOLIO: "les souris sont muselées dans sa maison." Faites en l'essai et tenez votre maison propre. Tous les épiciers le vendent. (1)

A nos Clients Et au Public

Nous désirons vous informer que nous avons agrandi notre établissement et augmenté notre matériel et notre personnel afin de pouvoir répondre aux nombreuses demandes de photogravures qui augmentent constamment, et nous sommes, maintenant, plus en état que jamais d'exécuter élégamment et promptement toutes les commandes.....

Nos gravures de ligne sont trop bien connues pour que nous ayons besoin d'en faire une mention spéciale.

Nos gravures demi-ton (half tone) ne peuvent pas être surpassées.

Nous ne nous servons que des meilleurs matériaux qu'on puisse obtenir pour faire tous les travaux qui nous sont confiés.

The Montreal Photo Eng. Co.

71a RUE ST-JACQUES

FEUILLETON DU JOURNAL "LE MONDE"

Les Compagnons du Désespoir

Suite 51

Un peu confus, le docteur essaya de s'abriter derrière une savante dissertation sur le centre de gravité stable et instable; personne ne l'écouta, et la visite de l'enclos continua.

Là il s'agissait surtout de botanique, aussi M. Goblet prit-il sa revanche en nommant et décrivant tour à tour le thespeia populnea, l'acacia à fleur de laurier, qui révèle au loin sa présence par l'odeur de sa fleur d'or, la quetardia speciosa, dont le parfum est plus suave encore, le clerodendron, le semecarpus ater, l'arlcemmia resinosa, qui affectionne les rivages, et surtout le niouli ou midouli, connu des savants sous le nom de melaleuca viridiflora.

—Cet arbre, dit-il en s'adressant à Mme de Lambescq, est d'une prodigieuse utilité. On fait une maison avec son bois, une tenture avec son écorce, sa fleur distille du miel, sa jeune pousse donne un thé presque comparable à celui de la Chine, sa feuille remplace pour les apprêts culinaires la feuille du laurier, et mâchée fraîche offre un rafraîchissement hygiénique.

—Ce qui n'empêche pas que vos squatters en disent autant de mal ici que les colons algériens du palmiste, interrompit le commandant.

—Oui, parce qu'il étouffe l'herbe de leurs concessions, reprit le savant, mais ils devraient le bénir au contraire, car c'est aux émanations de cette précieuse myrtacée, qu'il faut attribuer la salubrité exceptionnelle du climat néo-calédonien, même dans les marais couverts de mangliers et de palétuviers, qui partout ailleurs engendrent la fièvre.

Les fleurs, cependant, finissent, elles aussi, par lasser, et lorsque la commandante les eut assez senties, assez admirées, elle témoigna du désir d'aller se reposer quelques instants dans sa case, pendant que son mari et le docteur continueraient à discuter sur les mérites respectifs de telles ou telles plantes.

—Eh bien ! Louise, fit-elle, quand, arrivée sous la vérandah, elle se fut installée sur un fauteuil de cannes et qu'elle eut pris sur ses genoux Germaine pour la caresser; à présent que nous sommes seules, causons un peu de vos affaires. J'ai vu le gouverneur je lui ai parlé de vous d'abord et ensuite de votre mari, il est aussi bien disposé que possible et m'a promis, à moins, ce qui n'est pas probable, que Vincent, depuis son arrivée, n'eût, par sa mauvaise conduite, donné sujet à des plaintes graves, il lui donnerait volontiers la permission de venir s'établir, avec vous, sur la grande terre.

—Vous êtes mille fois bonne, madame, et je vous remercie d'autant plus vivement que je suis bien assurée du repentir de mon pauvre mari, seulement je ne sais pas encore à quel endroit il se trouve, et je compte aller aujourd'hui même m'en informer dans les bureaux.

—Je l'ai bien demandé au gouverneur, mais, naturellement, il n'en savait rien et ne pouvait même pas le savoir; cependant, quand je lui ai dit que Vincent n'est que simple transporté, il m'a répondu que, selon toute probabilité, il se trouvait à l'île des Pins.

—Dans sa dernière lettre, il m'écrivait en effet que c'était bien là sa destination.

—Quant au Père Louis, j'ai l'assurance qu'il s'y trouve. M. de la Richerie en était certain, et il paraît qu'il y fait un bien immense.

—Cela ne m'étonne pas; c'est un saint appartenant à une famille de saints.

—Il faudra le voir, il pourra vous donner de bon conseils pour votre établissement, car quoiqu'le travail ne soit pas obligatoire pour les transportés, il est bien à désirer que votre mari se crée une occupation. Il était maçon, n'est-il pas vrai ?

—Oui, madame.

—Ici, c'est un mauvais métier, avec le genre de construction adopté dans le pays; mais il pourrait, ce me semble, s'employer comme jardinier ou cultivateur, soit au jardin du gouvernement, soit et encore mieux dans une mission, comme à Saint-Louis, par exemple.

—Si nous demeurions à la ville, j'y trouverais plus facilement du travail, objecta Louise.

—C'est vrai; mais il importe beaucoup plus que Vincent en sût lui, qu'il ne soit pas oisif, qu'il ne passe pas ses journées dans des cafés très mal fréquentés, qu'il soit le moins en contact possible avec ceux qui l'ont perdu à Paris et dont l'influence ne peut être que funeste pour lui. Vous, ma chère Louise, vous trouverez toujours à vous employer, à votre maison d'abord, où vous aurez votre fille à élever jusqu'à ce que vous la mettiez chez nos bonnes sœurs, votre ménage à faire, vos habits et ceux de Vincent à entretenir; d'ailleurs, Saint-Louis n'est pas loin et il ne vous sera pas difficile de venir quelquefois à la ville prendre du travail, que vous emporteriez pour le faire chez vous.

J'avais bien pensé à tout cela, madame, cependant, je ne puis pas prendre pour moi toute la bonne part et lui laisser tout ce qui sera pénible.

—Il est moins pénible de travailler au jardin que de tailler des pierres, ma chère, et faites-y bien attention, l'oisiveté a tué plus de gens que l'excès du labeur.

—A présent, la grande affaire est d'avoir l'autorisation et le moyen de passer à l'île des Pins.

L'autorisation est des plus faciles à obtenir. Donnez-moi vos noms et prénoms, j'enverrai un matelot et il me la rapportera ; quand à l'occasion, vous en avez une merveilleuse, celle de m'accompagner.

—Mais, quand partirez-vous, madame ?

—Demain matin ; venez coucher ce soir à bord, demain vous vous embarquerez avec nous.

—Et Germaine aussi ?

—Ma Germaine aussi ; cela ne fait nul doute, à moins que tu ne veuilles pas venir, ajouta la belle dame, en passant sa blanche main dans la soyeuse chevelure de l'enfant.

—Mènerons-nous aussi Aïka ? demanda timidement la petite fille.

—Quelle Aïka ?

—Mon amie.

—Ah ! tu as déjà une amie ici ; et comment s'appelle son papa ?

—M. Gondou.

—Tu fais vite des amies, ma chérie, répliqua Mme de Lambescq, en souriant ; mais tu reviendras la voir bientôt, je te le promets, il faut qu'elle reste avec son papa, et sa maman, comme font les petites filles sages ; et puis, si elle partait, comme c'est elle qui, tous les jours, donne à boire à ces jolies fleurs, qui sentent si bon, elles seraient toutes mortes de soif quand elle reviendrait.

Ce raisonnement parut juste à Germaine, qui ne répondit rien, mais eut le cœur bien gros.

—Voici mon mari qui rentre, continua la commandante ; nous allons rendre quelques visites, vous, pendant ce temps allez au commissariat, si vous le jugez nécessaire, puis rentrez faire un petit paquet, car notre excursion durera probablement plusieurs jours : huit ou dix peut-être. Ensuite, vers cinq heures, le canot major doit venir à terre, vous en profiterez pour gagner le bord, où vous m'aiderez à choisir ce que je dois emporter.

Que Dieu vous récompense de votre bonté, madame, murmura Louise, en la regardant, les yeux pleins de larmes.

—Etes-vous reposée, chère amie ? demanda le commandant, qui rentrait en ce moment, en continuant à discuter avec le docteur.

—Oh parfaitement. Comment trouvez-vous mon habitation, monsieur Goblet ?

—Elle est digne de vous, madame.

—Cela n'est pas une réponse ; la trouvez-vous jolie ou laide ?

—Ravissante, madame ; aux portes de Paris, elle vaudrait deux millions.

—Et ici ?

—Six mille francs, elle serait bien payée.

—Quelle différence !

—Celle des frais du transport seulement.

—Alors, il est inutile de songer à une pareille spéculation, fit Mme de Lambescq, en se levant. N'y pensons donc plus.

Et, s'appuyant sur le bras de son mari, elle sortit, en disant :

—A ce soir, Louise.

L'ouvrière n'eut garde de manquer au rendez-vous ; mais d'abord, dès qu'elle se vit libre, elle alla avec sa fille au commissariat.

Si la politesse est une vertu toute française, son temple ne se trouve pas dans les bureaux, et les employés ne peuvent pas, en général, passer pour ses grands prêtres.

—Que voulez-vous ? demanda brusquement une manière de gratte-papier, sans même jeter un regard sur la solliciteuse.

—Je voudrais savoir où se trouve en ce moment mon mari et...

—Qu'est-ce que çà, votre mari ?

—Vincent, un...

—Vincent ce n'est pas un nom de famille.

—Pardon, monsieur.

—Et que fait-il, votre mari ?

—Il faisait partie des transportés de "la Guerrière."

—Ah ! un transporté ; quelle catégorie ?

—Transportation simple.

—Alors, île des Pins.

—Si vous vouliez regarder sur les régistres.

—Inutile, île des Pins ; croyez-vous que j'ai besoin que vous m'appreniez mon métier.

—Excusez, monsieur, quelles sont les formalités pour aller le rejoindre ?

—Il vous faut une autorisation ; avez-vous vos papiers ?

—Quels papiers, monsieur ?

—Vous auriez pu vous en informer avant de venir me déranger, grogna l'employé ; les femmes de déportés ne manquent pas ici, Dieu merci.

—Je n'en connais pas.

—Savez-vous lire ?

—Oui, monsieur.

(A suivre)

La Véritable Médecine de Famille

est celle qui attaque et guérit les maladies si compliquées de la mère et de la jeune fille. Cette médecine, toutes les personnes qui en ont fait un usage judicieux proclament sa puissance et ses vertus vraiment curatives contre cette maladie si commune qu'on appelle Beau MAL. Cette médecine, qui s'est faite une si grande renommée, parce que l'on cherche par tous les moyens à l'imiter, c'est le "Régulateur de la Santé de la Femme" et les "Female Plasters" du Dr J. Larivière. Les femmes et les filles pâles, faibles et maladives retrouvent en peu de temps leurs forces et leurs belles couleurs, — signes de santé, — qu'aucun autre remède n'a pu leur procurer. C'était jadis la prescription favorite du célèbre docteur Coderre et toute la faculté médicale, qui en connaît la composition, et il est aussi recommandé par des médecins éminents, des prêtres et des religieuses qui ont été témoins de guérisons extraordinaires. Le "Régulateur" se vend liquide, en bouteilles ou en pilules, qui se prennent plus facilement que le liquide et peuvent être expédiées par la malle. Prix, $1.00 la bouteille ou la boîte de pilules, six pour $5.00.

A vendre dans toute bonne pharmacie ou écrivez au

Dr J. LARIVIERE,
Manville, R. I.

Des milliers de personnes ont fait l'essai des grands pouvoirs reconstituants de la Sanseparelle de Hood et ont trouvé de nouvelles forces, de la vigueur et de la vitalité en s'en servant.

Malaise — Symptômes, mal de tête, perte d'appétit, langue chargée, et indisposition générale. Ces symptômes, si on les néglige, se développeront en une maladie aiguë. Il y a un dicton populaire qui dit "qu'une once de prévention vaut une livre de guérison," et il suffit d'un peu d'attention sur ce point pour épargner des mois de maladie et de grosses notes de médecin. Pour cette maladie, prenez en vous couchant, deux ou trois Pilules Végétales de Parmelee, et une ou deux pendant trois soirs consécutifs et vous serez guéri. jno

Agréable comme un sirop, sans égal comme vermifuge, a nom : l'Exterminateur des Vers de Mother Graves. Le plus grand vermifuge du siècle. jno

M. A. Maybee, marchand, Warkworth, nous écrit : "J'ai vendu des centaines de bouteilles de l'Huile Electrique du Dr Thomas, et le public est unanime à dire : "C'est un des meilleurs médicaments en usage." L'Huile Electrique a accompli des merveilles pour la guérison et le soulagement de la douleur, des maux de gorge, etc., et mérite la confiance la plus illimitée. jno

M. Thos. Bell, de la maison Scott, Bell et Cie, propriétaires de la manufacture de meubles Windham, écrit : "Pendant plus d'un an, je ne passais pas un seul jour sans souffrir de violents maux de tête. J'essayai tous les remèdes dont j'espérais quelque soulagement, mais sans résultat. Je me procurai alors une bouteille de la Découverte Végétale de Northrop and Lyman, et commençai à en faire usage suivant les directions. Je m'aperçus aussitôt que mon mal de tête m'abandonnait et me voilà parfaitement guéri."

Les mères trouveront dans le "Soothing Syrup" de madame Windslow le meilleur remède pour les enfants pendant la dentition. Vieux remère éprouvé.

M. le Capitaine A. Johnston, de Sorel, P. Q., est notre agent général voyageur pour le Canada. M. Médard Forest, de Ste-Hélène de Bagot, est autorisé à solliciter des abonnements dans le district de St-Hyacinthe.

AUX ETATS-UNIS

Nouvelles des centres Canadiens

Nous publierons sous ce titre, toutes les informations que nos agents ou abonnés voudront bien nous transmettre, pourvu qu'elles soient écrites sur un seul côté du papier.

Tentative criminelle—Enterré vivant—Une paroisse canadienne

OLDTOWN, MAINE

Jeudi dernier au soir, comme il faisait un grand froid, la famille d'un nommé Edouard Michaud se chauffait près du poêle. Tout à coup une explosion foudroyante se produisit dans le poêle, qui vola en éclats. Tout le monde échappa au danger comme par miracle et personne ne fut blessé.

L'accident est dû à des mains criminelles qui avaient, par vengeance, introduit de la poudre dans un trou fait avec l'aide d'un vilebrequin dans un quartier de bois.

BANGOR, MAINE

John Gamble est demeuré pendant 17 heures sous un amas de débris. Au moment de l'effondrement, Gamble était à nettoyer le fond d'un puits et travaillait à une profondeur de 40 pieds. Lorsqu'on l'a déterré, Gamble était sans connaissance, mais n'avait aucune blessure sérieuse.

AUGUSTA, MAINE

Le Rév. A. A. Hamel, dans sa récente visite pastorale, a fait le recensement de la paroisse St-Augustin, qui compte 2,050 âmes, réparties dans 350 familles canadiennes-françaises.

ST-GEORGES, ILLS.

M. l'abbé O. R. Bourdeau, curé de St-George, Illinois, va faire bâtir un presbytère à deux étages, style colonial, et dont les dimensions seront 30 par 45. L'extérieur en pierres et briques, et l'intérieur en bois franc. Le nouvel édifice sera pourvu d'appareils à l'eau chaude et de toutes les améliorations modernes. Les plans d'architecture sont prêts et des ouvriers vont se mettre à l'oeuvre sans délai.

Le Rénovateur des Cheveux de Hall est recommandé officiellement et sans réserve, par l'essayeur de l'état du Massachusetts.

Essayez le Guérisseur des Cors Holloway. Il a enlevé dix cors, sans aucune douleur sur les pieds d'une même personne. Ce qu'il a fait une fois, il peut le faire encore.

Le grand guérisseur des affections pulmonaires est cet excellent remède vendu sous le nom de Sirop Anticonsomptif de Bickle. Il soulage et diminue la sensibilité des tissus de la gorge et des poumons et constitue un remède souverain contre la toux, le rhume, l'enrouement, les douleurs et la sensibilité de la poitrine, la bronchite, etc. A guéri nombre de personnes que l'on croyait dans les périodes avancées de la consomption.

Dr JEHIN PRUME

Ex-Chef de Clinique de Paris

Maladies des Yeux, du Nez, de la Gorge et des Oreilles.

2439 rue Notre-Dame, Montréal.

Consultations: 9 à 11 et 2 à 4. 140 1 an

R. WILSON SMITH,

Courtier en Débentures.

Débentures du gouvernement, de la ville, compagnie de chemins de fer négociées.

Débentures de première classe applicable à les fonds de garanties. Toujours en main.

1724 rue Notre-Dame, Montréal. 203-1 an

JOHN ROSENVINGE,

Comptable et Liquidateur,

Agent de Propriétés, Successions, Finances et Assurances, Commissaire pour les Provinces de Québec et Ontario, aussi pour l'Angleterre.

Bâtisse Impériale, 59 et 60a, 107 Rue St-Jacques, Montréal.

Téléphone Bell 1630.
Bureau du soir: 1028A Ste-Catherine. 146 jno

Maurice Perrault

...ARCHITECTE...

97, Rue St-Jacques

134—1 mois

J. EMILE VANIER

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique

Ingénieur Civil, Arpenteur

107, RUE ST-JACQUES, 107

En face de la Place d'Armes

Demande de BREVETS D'INVENTION, Marque de commerce, etc., préparées pour le Canada et l'étranger. 22-1 an

PERPETUS GAGNIER Successeur de H. A. Miller

PEINTRE DE MAISONS ET D'ENSEIGNES

Tapissiers et Décorateurs, Doreurs, Vitriers, Imitateurs, Blanchisseurs, etc.

1900 rue Ste-Catherine, Montréal

211-1 an

Chemin de Fer Intercolonial

Le et après lundi, le 12 octobre 1896, les trains de ce chemin de fer feront le service journalier (les dimanches exceptés), comme suit :

Quittant Montréal par le chemin de fer du Grand Tronc de la gare Bonaventure	7.55	
Quittant Montréal par le chemin de fer du Pacifique Canadien de la gare de la rue Windsor		19.50
Quittant Lévis	14.00	
Arrive à la Rivière du Loup	17.55	
" Trois-Pistoles	18.59	
" Rimouski	20.25	
" Sainte-Flavie	21.00	
" Petit Métis	21.37	
" Campbellton	24.30	
" Dalhousie	1.55	
" Bathurst	2.35	
" New Castle	4.00	
" Moncton	6.30	15.35
" Saint Jean, N.B.	10.30	19.00
" Halifax	13.35	22.15

Les trains pour Halifax et Saint Jean ne sont pas à destination, les dimanches.

Les wagons-buffets, wagons-lits et autres wagons du train rapide qui partent de Montréal à 7.55, vont jusqu'à Halifax, sans correspondance.

Les trains du chemin de fer Intercolonial sont chauffés par la vapeur de la locomotive et ceux qui font le service entre Montréal et Halifax via Levis sont éclairés à l'électricité.

On peut se procurer des billets de parcours complet, par chemin de fer ou steamers, à tous les points d'arrêt, dans le bas du fleuve St-Laurent et dans les Provinces Maritimes.

Pour billets et tous renseignements relatifs aux prix de passage, au fret, aux arrangements des trains, etc., adressez-vous à

G. W. ROBINSON,
Agent du Fret et des Passagers du Int.
136 rue St-Jacques, Montréal.

G. POTTINGER,
Gérant-Général.

Bureau du Chemin de Fer,
Montréal, N.B., 8 Octobre 1896. 260 1 an

Dentiers Posés

5 Minutes après l'Extraction des Dents.

SATISFACTION GARANTIE

Dr LUDORE DUBEAU, L. C. D.,

Chirurgien Dentiste, Professeur au Collège Dentaire de la P. de Q.

391 ST-DENIS, coin Ontario, Montréal.

Téléphone Bell, 6162. 30 1 an

Fausses Dents sans Palais

Couronnes en or ou en porcelaine posées sur de vieilles racines.

Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux.

Dents extraites sans douleur par l'électricité et par anesthésie locale chez

J. G. A. GENDREAU, Dentiste

20 RUE S. LAURENT

Heures de consultation 9 a.m. à 6 p.m.
Téléphone Bell, 2815. 3 aw

CANADA
Province de Québec,
District de Montréal.
No 1904

Dame Helen Lindsay Tait, épouse commune en biens de Edward Percy Gordon, tous deux de cette district de Montréal, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse, vs Edward Percy Gordon, de Montréal susdit, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée le treizième jour de février courant (1897).

MARECHAL & BEAULIEU,
Avocats de la demanderesse.

Montréal, 13 Février 1897. d.p

Cour Supérieure

Examen Gratuit de la Vue

A. MONGEAU,

OPTICIEN PRATIQUE

No. 42 Rue Saint-Laurent.

Le Grand Remède pour les Femmes

PILULES de JOB MOSES

CETTE MEDECINE INAPPRECIABLE est infaillible pour la guérison de tous ces désordres douloureux et désagréables auxquels les femmes sont sujettes par leur constitution. Elle donnera de la vigueur aux faibles et aux délicates, et en régularisant et en renforçant le système, fortifiera la jeune constitution pour les devoirs de la vie. Prise à l'âge mûr ou dans la vieillesse, elles donneront un véritable bienfait et à l'approche de l'accouchement, devraient être prises pendant les deux ou trois semaines qui précèdent, les bénéfices qu'on en retire sont inestimables, elles fortifient la constitution, elles préviennent la faiblesse des enfants et procurent du confort à la mère et à l'enfant.

Dans tous les cas d'affections nerveuses ou spinales, de douleurs dans les reins ou les membres, l'épuisement, de battement de cœur, d'hystérie et de fleurs blanches, des pilules opèrent une guérison quand tous les autres moyens auront failli, et quoiqu'elles soient du remède puissant, elles ne contiennent néanmoins pas de fer, de calomel, d'antimoine ou d'autres choses nuisibles à la constitution.

Vendues par tous les marchands de médecines.

Directions complètes dans un pamphlet qui est enveloppe aux paquets.

JOB MOSES, NEW-YORK, seul propriétaire.

$1.00 et 12½ cents pour frais de port, adressés à Northrop et Lyman, Toronto, Ont., agents généraux pour le Canada, vous procureront par le retour de la malle, une bouteille contenant six doses de 50 pilules. Nommez le "Monde". 20

"Bonnes Impressions"

Il n'en sort pas d'autres sortes de nos ateliers. Nous avons un matériel perfectionné, une imprimerie moderne. Nos ouvriers sont des hommes d'expérience, ils sont sous la direction d'un expert en typographie et en imprimerie. Tout ce que nous faisons est fait avec soin et avec promptitude. Nos clients de 1896 sont nos clients de 1897—parce qu'ils ont été satisfaits. Nous pouvons faire la même chose pour vous. Venez nous demander ou écrivez pour avoir nos prix.

Téléphone 1656.

La Compagnie d'Imprimerie et de Publication de Montréal,

42, PLACE JACQUES-CARTIER.

$2.00 Par ANNEE

Depuis le 1er Décembre 1896 l'Abonnement à l'Edition Quotidienne du "MONDE" est réduit comme suit:

UN AN	*$2.00*
6 MOIS	*$1.00*
3 MOIS	*50c*

50c PAR ANNEE

Prix de l'Abonnement au "FOYER CANADIEN", Edition Hebdomadaire du "MONDE":

UN AN	*50c*
6 MOIS	*25c*

Strictement payable d'avance.

Les arrérages sont toujours payables à raison de $3.00 par année pour l'édition quotidienne et $1.00 par année pour l'édition hebdomadaire.

LA JEUNE PRESSE ROUGE

L'"Avenir du Nord" rédigé par un jeune homme qui se sent autant de dispositions au radicalisme que la défunte "Liberté" de Ste-Scholastique, vient de publier l'énormité suivante :

"La "Presse", le "Monde",etc., nous" "promettent un bref papal condam-" "nant le règlement scolaire du gou-" "vernement manitobain. Ca ne veut" "rien dire. Il est toujours permis" "d'en appeler du pape mal informé au" "pape mieux informé."

"La casuistique est à l'ordre du" "jour, vous savez".

Depuis le 23 juin, il n'est pas d'abomination que la jeune presse rouge ne se croit permise. Le journal de Saint-Jérôme en est rendu à se réclamer de Luther et de tous les révoltés contre l'autorité du Pape qui en ont toujours appelé du pape mal informé au pape mieux informé ou d'un pape à un autre pape, quelques fois des conciles secumériques à Dieu lui-même. Blasphèmes, profanations, sacrilèges, que leur importe à ces jeunes dévergondés ?

"Le mal de la presse est immense. Il faut en arrêter les ravages" (Léon XIII).

* * *

C'est la même feuille de chou, qui a mis en circulation la sottise suivante attribuée gratuitement à M. l'abbé Piché, curé de Terrebonne :

"—M. le curé de Terrebonne à l'occasion de la condamnation du livre de M. David a déclaré, du haut de la chaire même, que M. David était un ami à lui, et de plus un catholique convaincu, puisqu'il se soumettait à l'ordre parti de Rome. Beaucoup de conservateurs, ajouta-t-il, n'auraient peut-être pas fait ce qu'il a fait !

M. le curé Piché n'a jamais formulé un tel commentaire aussi injurieux que déplacé à l'adresse d'un parti politique qui n'a rien en à voir dans l'interdiction du livre de M. David.

LE PROCEDE LIBERAL A VERCHERES

Pas difficiles les électeurs libéraux, s'ils se contentent des candidats que les meneurs de leur parti leur imposent. Les trois-quarts du temps, le mot d'ordre est donné du comité central, le candidat choisi, avant même que les braves délégués en aient eu vent ou nouvelle. Ainsi dans la division St-Jacques, pour M. Lomer Gouin, gendre de M. Mercier, ainsi dans Rouville, pour M. Fréjeau, ainsi dans Verchères pour M. Blanchard.

La "Patrie" nous disait, hier, que MM. Albert Lussier, ancien député, du comté de Verchères, Elzéar Lamoureux, etc., avaient été mis en nomination. Bonne blague que celle-là ! Dans le choix du candidat libéral à Verchères, il n'a pas été plus question de M. Lussier que de rendre justice aux catholiques manitobains ou de réviser le tarif. M. Lussier n'est pas "persona grata" auprès des chefs qui tiennent les ficelles et il a été simplement jeté par dessus bord.

La "Patrie" en dira ce qu'elle voudra, M. Lussier n'a été ni consulté, ni proposé. Si elle croit que l'ancien député de Verchères se laisse jouer et berner de la sorte, elle est vraiment naïve.

Attendez un peu et vous verrez !

LA VERITE CHOQUE

De l'"Indépendant," de Fall River :

M. F. H. Monks, le gérant-général de la compagnie de tramways du West End, à Boston, disait à un journaliste, l'autre jour, qu'il préférait des Canadiens aux autres hommes pour remplir les fonctions de garde-moteur ou de chef dans les voitures électriques de sa compagnie.

De là grande indignation dans les bureaux du "Boston Traveller," et parmi les chefs des syndicats ouvriers.

Après tout, M. Monks n'est pas si coupable, à nos yeux.

La vérité peut choquer ; mais elle a des droits imprescriptibles.

UNE INFAMIE

Deux poids et deux mesures. On permet au "Clairon" ce qu'on refuse à l'Avant-Garde". C'est la justice libérale.

Nous tenons de bonne source, dit "l'Avant-Garde" que le "Clairon" est envoyé par bottes dans plusieurs paroisses du comté de Portneuf notamment dans les paroisses de Ste-Jeanne, St-Basile et Cap-Santé. La plupart des gens à qui on l'envoie ne l'ont pas demandé, et bien qu'un grand nombre le refusent, on continue cependant à le leur expédier.

Et dire que tous ces exemplaires du journal rouge passent en franchise au bureau de poste, pendant que l'on arrête la circulation de "L'Avant-Garde" et que l'on nous force à payer.

Nous sommes évidemment en présence d'un complot infernal organisé dans le but d'étouffer la presse conservatrice.

C'est une honte et une infamie et les conspirateurs devraient être traduits au banc des criminels.

BONAVENTURE

On mande d'Ottawa que les bref's pour l'élection de Bonaventure sont lancés. La nomination aura lieu le 6 mars et la votation le 13.

C'est ce soir que Mme Albani chante au Monument National.

Le cri du jour au Manitoba est maintenant celui-ci : "Il parle bien, hein ! ce M. Brodeur."

Si seulement 8 des voix données à M. Bertrand n'étaient portées du vote du candidat conservateur, le candidat libéral perdait son dépôt.

M. F. X. Lemieux est de nouveau candidat dans Bonaventure et l'élection dans ce comté précédera sans doute celle de Champlain. Les libéraux regardent Bonaventure comme un de leurs châteaux-forts.

Voilà l'explication de leur préférence. Mais le principes libéral que toutes les sections partielles doivent avoir lieu le même jour, qu'en font-ils ? Aux orties, les principes !

LA POLITIQUE

Les ouvriers veulent s'unir aux Patrons de l'Industrie

NOMINATIONS DE CANDIDATS

Notes électorales

—M. Charles Marcil, journaliste montréalais, est en quête d'une veste électorale dans Gaspé.

—On parle de fusion entre les ouvriers de Montréal et des Patrons de l'Industrie en convention au Riendeau actuellement.

—M. Jas. King, député de Mégantic, va de nouveau aider le parti conservateur à remporter une brillante victoire dans son comté.

C'est à trois heures cette après-midi qu'a lieu la nomination du candidat conservateur dans Soulanges. On croit que M. Pierre Doucet, marchand, sera l'élu de la convention.

—C'est le 27, c'est-à-dire samedi, que les libéraux du comté de Richelieu vont choisir leur candidat victime ou bouc-émissaire, qui aura toutes nos plus vives sympathies après les élections.

—A la réunion du Club Ouvrier tenue hier soir, M. R. Ouimet a été autorisé de convoquer une grande assemblée, au marché Bonsecours, pour discuter la situation politique dans le quartier St-Jacques.

—Les rouges concentrent leurs affections sur M. J. F. Guité, qui a accepté la candidature au fédéral pour entrer dans les bottes de feu M. Evanturel. Ses amis mêmes craignent qu'il ait les pieds trop larges.

—Hier soir, au Monument National, la convention des délégués conservateurs de la division St-Louis a choisi, à l'unanimité, M. D. Parizeau comme candidat. Des discours ont été faits par l'élu, puis par M. Savignac, Voyer et le major Atkinson. Hourra pour Parizeau !

C'est demain après-midi qu'aura lieu dans les salles du club libéral-conservateur, No 132 rue St-Jacques, la convention des électeurs conservateurs du comté de Jacques-Cartier. Cinquante-sept délégués sont convoqués à cette réunion, pour faire le choix du candidat conservateur.

—M. Doyon, le député actuel de Laprairie, vient d'être de nouveau choisi par la convention conservatrice, à l'unanimité.

La popularité de M. Doyon ne manquera pas de s'affirmer d'une façon aussi éclatante qu'en 1892, aux prochaines élections.

Vive Laprairie !

—Hier soir, aux salles de l'Union des Commis-Marchands, rue St-Denis, l'Association de fermeture de bonne heure a eu, sous la présidence de M. Poirier, une assemblée où a été discutée la ligne de conduite à suivre par les commis pendant la prochaine campagne électorale. L'association soutiendra les candidats qui se déclareront en faveur de la fermeture de bonne heure, favorisera M. Parizeau dans St-Louis, M. Augé dans St-Jacques, et attendra que les conventions des autres divisions aient élu leur candidat pour se prononcer.

Bal militaire

Demain soir a lieu au Windsor le grand bal militaire sous le patronage du lieut-colonel Houghton et des officiers de l'Institut militaire de cette ville.

Aux ouvriers

Le conseil supérieur ouvrier s'assemblera dimanche prochain au No 636 rue Notre-Dame, à 2 heures de l'après-midi. Tous les délégués sont priés de s'y rendre.

Un forcat de plus

Un nommé Thomas Clarke, récidiviste bien connu de la police, a été arrêté hier après-midi pour avoir volé un paletot à M. McNair, gardien de l'église St. James, rue Ste-Catherine. Il a été condamné à cinq ans de pénitencier.

Triste

Mary Rielly, veuve de William Daly, âgée de 50 ans, est venue prier ce matin le recorder de l'assister, parce qu'elle est malade et sans ressources. Le recorder l'a condamnée à $1.00 ou 2 mois de prison.

En tombant

La voiture d'ambulance de l'hôpital Notre-Dame a été appelée, hier après-midi au coin des rues St-Paul et St-Jean-Baptiste pour une femme du nom de Agnès Gibson, âgée de 51 ans, qui venait de se donner une entorse au pied gauche en tombant sur le trottoir.

E finita la Comedia

Une dépêche d'Ottawa nous apprend que la commission d'enquête sur le tarif vient de terminer ses travaux. A la dernière séance une foule de manufacturiers ont déclaré qu'ils fermeraient les portes de leurs manufactures si l'on touchait à la protection.

Chi lo sa !

Des visiteurs qui méritent tout autre titre que celui de discrets ont pénétré, la nuit dernière, dans les salles du Club Taillon, coin des rues St-Hubert et Ste-Catherine, et fureté dans les papiers du comité. Serait-ce un électeur en retard qui voulait se faire inscrire sur les listes ou l'une des mille et une délicatesses dont ces chers rouges ont le monopole ?

Mystère.

Personnel

Au Richelieu.—L. P. Desilets, Nicolet ; R. de Salaberry, l'Assomption ; Jos. Beaudette, Montpelier ; N. Gravel, Ottawa ; J. Ewing, Kingston ; A. E. Beauchemin, Sorel ; A. J. Roberge, Laprairie ; A. Desjardins, St-Hyacinthe ; M. et Mme A. P. Lebel, Cacouna ; P. J. Roy, New-York ; A. Charest, Ottawa ; A. B. Field, Providence, R. I. ; Elisa Walker, Hinsdale ; J. M. Lamarche, Maine.

La Toux

La plus tenace est apaisée rapidement avec quelques doses de BAUME RHUMAL.

L'action de ses principes sédatifs et balsamiques modifie les sécrétions irritantes des bronches ; le calme qu'il procure est réellement réparateur.

AU FEU ! AU FEU !

L'institut des sourds-muets au Mile-End

MENACE DE DESTRUCTION CE MATIN

Dégats matériels considérables

Un incendie considérable a eu lieu, ce matin, vers 4 heures, à l'institution des sourds-muets, à St-Louis du Mile-End, sous le contrôle des Frères de St-Viateur.

Le feu s'est déclaré dans la bâtisse des machines et s'est communiqué à la bâtisse des peintres.

Le feu a été découvert par un chauffeur qui a immédiatement donné l'alarme. Tout un émoi a été causé lorsque l'alarme a été donnée ; les pensionnaires de la maison, au nombre d'une centaine, se sont précipités avec outils et bagages en dehors de la bâtisse.

Ils ne couraient cependant aucun danger, car la bâtisse où se trouvent les pensionnaires est isolée de là où s'était déclaré l'incendie. Néanmoins, le vent, qui soufflait avec violence, menaçait de causer une conflagration générale. Les pompiers de St-Louis du Mile-End se sont rendus en toute hâte sur le théâtre de l'incendie ; une alarme privée cependant a été envoyée au poste des pompiers de la rue Rachel, à Montréal, et ces derniers sont allés prêter main-forte à leurs confrères pour combattre l'incendie qui, à l'arrivée des pompiers de la ville avait pris des proportions alarmantes. Grâce au secours apporté par nos pompiers, la bâtisse principale a été préservée et l'incendie a été circonscrit à deux bâtisses. Quoiqu'il soit encore difficile de donner le chiffre exact des dommages, on évalue les pertes à plus de $30,000.

LES LISTES

Et la révision pour le quartier Ste-Marie

Les reviseurs ont fini hier soir l'examen des liste du quartier Ste-Marie. 792 électeurs nouveaux ont été ajoutés et 22 demandes ont été rejetées, soit parce que les demandes n'étaient pas régulières, soit parce que les intéressés ne résident plus dans le quartier, plusieurs étaient déjà sur les listes.

Les zélateurs, avocats ou représentants des partis étaient à leur poste : on remarquait entre autres MM. G. A. Lamothe, F. Martineau, M. P. P., A. T. Lépine, J. A. Germain, J. L. Dozois, M. P. B. Mignault, etc.

Les objections seront entendues le 6 mars prochain.

PATRONS DE L'INDUSTRIE

Deuxième séance au Riendeau

La convention des patrons de l'industrie, à sa séance d'hier matin, a décidé de nommer un agent à commission en Angleterre pour recevoir et vendre les produits canadiens et un autre agent au Nord-Ouest pour surveiller la vente des pommes et du sirop d'érable.

On a aussi adopté une foule d'autres mesures au sujet de l'agriculture, de la colonisation, de l'émigration aux Etats-Unis, etc.

A la séance de l'après-midi, le secrétaire-trésorier a présenté ses comptes qui ont été adoptés par la convention.

Hier soir, l'élection des officiers a été faite avec le résultat suivant :

Walter Smith, président ; Elie Lalonde, vice-président ; G. A. Dauth, secrétaire-trésorier ; G. Boyer, T. A. King et James McGibbon, directeurs ; David Taylor et John McCabe, auditeurs.

Cette après-midi les ouvriers devaient rencontrer les Patrons de l'industrie pour discuter un projet d'union. Rien n'a encore été décidé.

AU BAGNE

Deux des assaillants du chef Hébert

Ce matin, en cour des sessions spéciales, le juge Dugas a prononcé les condamnations contre les personnes qui, il y a environ un mois, ont assailli le chef de police Hébert, de Ste-Cunégonde, ainsi que des constables de la même municipalité. Les accusés ont retiré leurs plaidoyers de coupable pour le remplacer par un plaidoyer de coupable d'assaut grave. Les noms des accusés sont Charles Linguette, Isaac Plumm, Adélard Verdon et une femme du nom de Eléonore Vanier. Les nommés Plumm et Verdon n'ayant jamais été arrêtés auparavant, ont été condamnés à 23 mois de prison chacun. Quand à Linguette et la femme Vanier, ils ont été condamnés à trois ans de pénitencier chacun.

Club Chapais

Demain soir, à 8 heures p. m. Il y aura assemblée des membres du club Chapais à la salle Gareau 119 rue Maisonneuve.

Tous les amis sont priés d'être présents.

Lait frelaté

Deux laitiers qui ont vendu du lait ne contenant pas la quantité de matières nutritives exigée par la loi, Césaire Brousseau, demeurant rue Dufferin, 31, et Charles Meech, du Sault au Récollet, ont été condamnés à $5 d'amende et aux frais, par le recorder.

Demande de licence

M. Alex. Archambault, greffier du bureau des licences, a reçu ce matin, une demande de M. Henry Drume, ancien propriétaire du restaurant "Le Terrapin", pour obtenir une licence d'hôtel au Nos 43 et 45 rue Université, ancien local de l'Oxford. Cette demande est signée par 50 propriétaires des environs et sera considérée le 12 mars prochain.

La misère

Ce matin, le juge Dugas a condamné à 6 heures de détention un nommé Joseph Dubois, âgé de 19 ans, et coupable d'avoir volé hier quelques provisions dans une glacière placée sur la galerie d'une maison de la rue Gain. La misère ayant déterminé le vol, le magistrat a cru pouvoir se montrer indulgent.

La "whiskylepsie"

Elisabeth Smith, employée comme servante dans une famille de Westmount, est succombée hier, à une attaque de whiskylepsie aiguë sur une de nos rues de Montréal. Après avoir passé quelques heures étendue sur le trottoir, la malheureuse a été conduite au poste à moitié gelée et condamnée ce matin par le coroner McMahon à $5 d'amende ou 1 mois de prison.

LES LIBERAUX

Jouent un vilain tour à M. Lussier

ET CHOISISSENT M. BLANCHARD DANS VERCHERES

Une intéressante entrevue

A la convention libérale du comté de Verchères, mardi après-midi, M. Etienne Blanchard, cultivateur de St-Marc, fut choisi candidat libéral aux prochaines élections provinciales. Ce comté était représenté à Québec depuis de nombreuses années, par M. Lussier et la nouvelle qu'il avait été jeté par dessus bord par la convention n'a pas manqué de créer quelque surprise dans les cercles politiques.

Les libéraux, voulant cacher aux yeux du public leurs divisions intestines, ont prétendu que M. Lussier désirait se livrer à un légitime repos et qu'il s'était effacé de l'arène pour faire place à M. Blanchard, par pur dévouement.

Un journaliste a eu ce matin une entrevue avec un citoyen important de Verchères, qui lui a déclaré que M. Lussier a été victime d'une véritable conspiration. Depuis longtemps, dit-il, M. Lussier pesait sur les épaules de la famille Geoffrion et celle-ci pour se débarrasser de lui, a chargé M. Victor Cusson de convoquer la convention avec instruction de dire aux délégués de chaque paroisse que M. Lussier n'était plus l'homme de la circonstance et qu'il devait être remplacé par M. Blanchard. Il est bon de dire, continua-t-il, qu'il y a douze ans, les libéraux sentant le terrain leur glisser sous les pieds à Verchères, ont eu recours à M. Lussier pour renforcer leur parti et dominer la situation. Aujourd'hui qu'ils ont profité des services qu'il leur a rendus ils ne trouvent pas de meilleure récompense à lui donner que de le faire rentrer dans la vie privée. M. Blanchard, choisi par la convention, n'est pas le candidat que les libéraux du comté désireraient en général : ils auraient préféré de beaucoup M. Elzéar Lamoureux, de Contrecoeur ; mais M. Blanchard a les prédilections de la famille Geoffrions ; c'est là le secret de sa réussite. Fait assez extraordinaire cependant dans les circonstances, il paraît qu'il se serait en particulier prononcé carrément contre le règlement de la question des écoles et aurait censuré vertement l'honorable C. A. Geoffrion, député du comté aux Communes, parce qu'il a failli à ses engagements solennels en ne réglant pas cette malheureuse question d'une manière plus satisfaisante que les conservateurs avaient l'intention de le faire avec le "remedial bill."

Grâce à cette attitude M. Blanchard espère rallier autour de lui un grand nombre de conservateurs et avoir l'appui moral du clergé.

M. Blanchard, ajouta notre interlocuteur, s'est même vanté d'avoir l'appui cordial de M. Lussier, mais je tiens de la bouche de ce dernier que rien n'est plus inexact. M. Lussier se tient actuellement sur la réserve par convenance, mais il n'appuiera certainement pas M. Blanchard et il lui fera la lutte si les conservateurs n'ont pas de candidat. Contrairement à ce qui a été publié dans un journal "rouge" de cette ville, M. Lussier n'a pas été mis en nomination lors de la convention. Son nom a été tout à fait ignoré. Les candidats en lice étaient MM. E. Blanchard, de St-Marc ; Elz. Lamoureux, de Contrecoeur ; David, de Belœil ; F. X. Choquette et Amédée Geoffrion, avocats de Montréal.

Le premier ballottage donna environ 25 voix à M. Blanchard ; 16 à M. Lamoureux ; 5 à M. David ; 4 à M. Choquette, et 2 à M. Geoffrion.

Au second tour de scrutin tous les délégués se rallièrent autour de M. Blanchard, moins les partisans de M. Lamoureux, ce qui lui donna la majorité absolue.

L'interlocuteur dit que M. Blanchard cherche à exploiter dans le moment la question du tracé du chemin de fer passant par St-Marc, Ste-Julie et St-Charles, mais que c'est en vain, car tout le monde sait que ce tracé est l'oeuvre de la compagnie du pont de Longueuil dont la construction intéresse si vivement les paroisses du sud.

PERSONNAGE

Aux allures mystérieuses

En cour du recorder ce matin

Le constable Trudel a arrêté hier soir sur la rue Craig, près de la rue Bleury, un individu qui a dit se nommer Thomas Forest.

Le prisonnier avait reçu un coup sur la tête et saignait abondamment, il était en état d'ivresse et ne put donner aucun renseignement sur ses agresseurs qu'il déclare ne pas connaître. Il a comparu ce matin privément devant le Recorder et a été déclaré coupable d'ivresse. Le Recorder le trouvant assez puni a suspendu la sentence.

Forest est bien connu de la police qui croit voir en lui un personnage qui a joué un grand rôle en Irlande, ayant figuré au nombre de ceux qui ont dénoncé les auteurs de la fameuse tragédie du Phoenix Park à Dublin où lord Cavendish et son secrétaire M. Burke furent assassinés.

Il appert que dans le temps le dénonciateur du crime fut chassé d'Irlande par le gouvernement anglais et que depuis il a habité les Etats-Unis et le Canada.

La police déclare que son véritable nom n'est pas Forest. Il a déjà eu des démêlés avec la police de Montréal pour assaut et dans cette circonstance ses agresseurs lui avait coupé le bout d'une oreille. Le prétendu Forest après son acquittement ce matin a quitté la salle d'audience à la sourdine, et après avoir déclaré au chef Carpenter qu'il ne tenait pas à ce qu'on fit des recherches pour trouver ses agresseurs.

Au comité des marchés

Ce matin, 41 locataires du marché Bonsecours, tenant des débits de fruits et de légumes sur la rue des Commissaires, se sont présentés devant le comité des marchés pour obtenir une réduction sur le prix de leur loyer, qui varie de $150 à $300 par année.

Le danger de la contagion

Un nommé André Raymond qui était à l'hôpital Général depuis quelque temps déjà, où il souffrait d'une blessure qu'il avait reçue en travaillant dans un bois, près de Mégantic, vient d'être mis dans une chambre isolée, à l'hôpital, par mesure de précaution. Raymond souffre d'un érysipèle et le surintendant médical seul est admis auprès du patient. On a cru prudent de prendre toutes ces précautions afin d'empêcher la maladie de se communiquer.

ÇA C'EST CANAYEN !

Gueuleton No 2 du club La Boucane

A l'hotel Richelieu hier soir

Hier soir au Richelieu, la Boucane de Montréal a eu son second banquet annuel.

Voici l'invitation :

LA BOUCANE

Tiendra ses agapes (Gueuleton No 2) le 24 février prochain,

à 8 heures du soir à

L'hôtel Richelieu

Comme on a décidé à ne pas engendrer la mélancolie, le comité compte sur votre présence. Apportez votre brûle-gueule et laissez vos soucis à la maison. On aura du fun. Le Comité.

N. B. Quant vous aurez vu le menu vous s'rez ben content d'pus vous être mis en habit à queue.

Voici maintenant le menu :

"SNAQUE"

D'ABORD

Voulez-vous prendre un coup ?
Soupe aux pois—soupe aux huîtres—une botte d'échalotte avec une beurrée d'beure—homard en tines.

WHISKY BLANC

P'tit poisson des Chenaux
Barbottes servies avec un p'tit brin d'sauce.

ET PIS APRES

Ragout d'pattes de cochon (sous vot' respect)
Ragout d'boulettes itou
Tu prends rien, Baptiste? Fais pas l'habitant.
Gourganes bouenanées routies.
Un p'tit cochons d'lette. Omelette à la cibonlette.
On a des principes ou on en a pas :
On va prendre un coup.
Boudin noir, boudin blanc, soucisse d'habitant. Pat'ron désossé.
Y faut mouiller çà.
Tourquères, guertons, dinde (avec du fort), grillades de mouton. Vin de framboises.
Pour manger avec çà.
Patates écrasées, navaux pilés, beans au lard.

POUR LES BECS FINS

Liche crème, tarte à la framboise, tarte à la ferlouche, poutine au suif, grands pères à la m'nasse, beignets d'Ste-Rose, des "t'nis" marinés à l'anis, sirop d'érable, mains à la m'nasse d'anne cenne, pharine, paparmannes fortes, bâtons forts.

Encore un p'tit coup.

Vin de gadelles, p'tite bière d'épinette, grosse bière, café, thé noir, fromage de l'île d'Orléans.

Les Canayens sont pas des fous,
Partiront pas sans prende un coup.

P. S. Vous pouvez fumer un p'tit brin : y aura les berlots et pi les bob sleighs qu'attendront à la porte.

Au frontispice du menu, vignette typique représentant un vieux trappeur assis appuyé sur ses raquettes et fumant une longue pipe que tisonnent deux petits anges ; petit chef d'oeuvre de notre jeune artiste Franchère.

La "snaq" avec, au bout d'la table d'honneur, M. Philippe Hébert, le grand faiseux de statues a été ben drôle ; on a ri comme des bossus. Y avait ben cinquante personnes, et pi moi, c'qui fait cinquante et un. Les guertons étaient de première classe et la ménagère a eu ben soin d'pas laisser brûler la poutine. Y a pas à dire, c'était ben beau d'onère çà. Y avait pas de violonneux, mais on a chanté tout d'même un brin, pi l'docteur Hingston nous a fait rigoler—non, mais est-il drôle, c'docteur là—pi y a eu d'aut' discours, pi, comme la tête commençait à m'tourner j'ai fait att'ler la Grise et j'su r'tourner cheu nous ; et content c't'effrayant.

Voici la liste des convives qui assistaient de coeur et de corps à ces agapes :

Les docteurs J. J. A. Asselin, E. G. Asselin, Boulet, Beausoleil, Brunelle, Cardinal, Cyphot, Dubé, Desjardins, Demers, J. D. Gauthier, W. L. Gauthier, Hébert, Hingston, Harwood, Joyal, Lespérance, J. E. Laberge, Darin, Lesage, Marsolais, Prume, Parizeau, Pelletier, Poupart, Richer, Simard, Valin ; MM. les avocats Beauchamp, Bruchési, Beullac, Beaubien, Dandurand, Loranger, Marsan, Saint-Jean ; MM. J. R. Mainville et St-Denis, notaires ; le coroner McMahon, MM. Brault, Morin et Nand, pharmaciens ; MM. Montet et Ouimet, journalistes ; MM.s Bernier et Grenier, agents d'annonces ; M. Brosseau industriel ; M. Beullac, étudiant ; M. Garand, banquier ; M. Léveillé, relieur ; M. Rivet, employé de commerce ; M. Franchère, artiste peintre ; MM. Hébert et Masson, artistes sculpteurs ; MM. Fortier et Prume, professeurs de musique ; M. Pratte, marchand ; MM. Ostell et Soulières, comptables.

Joyeuse fête

Les nombreux amis de M. Georges Bessette, à St-Jean d'Iberville se sont réunis hier, à la demeure de ses parents pour lui offrir leurs vives félicitations à l'occasion de son 19ème anniversaire de naissance et lui présenter une superbe montre et une canne.

Il y a eu dans le courant de la soirée force chants, musique, le tout couronné d'un cotillon.

A Trois-Rivières

Trois-Rivières, 25 — Hier après-midi, a eu lieu, à Trois-Rivières, la célébration des fêtes du trentième anniversaire de la consécration épiscole de Mgr Laflèche, et des noces d'argent du supérieur du séminaire, M. le chanoine H. Baril. Plus de soixante-dix prêtres, la plupart anciens élèves du collège de Trois-Rivières, ont pris part à cette double fête.

La petite Hixe, d'un théâtre parisien, est très gentille, mais elle a des yeux tout petits, percés en trou de pipe.

—Quel être adorable que ce ténor ! disait-elle l'autre jour à une amie en parlant du célèbre Z ; il m'a donné dans l'oeil.

—Mâtin ! fait l'amie, faut-il qu'il ait visé juste !

* * *

A Montmartre, dans un atelier de peintre.

—Hein ! a-t-il de la chance cet animal de Z...

—Pourquoi ?

—Il dit qu'on vend ses tableaux comme du pain.

—Il a voulu dire comme des croûtes !

* * *

Les enfants terribles à table :

—Madame, dit la petite Rose à une invitée, fais moi voir ta langue, je te prie.

—Et pourquoi ?

—Parce que papa dit que tu as une langue de vipère et je ne sais pas comment c'est fait.

REUNION CONJOINTE

Des comités catholiques et protestants

DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La répartition des fonds votés par la législature

Québec, 25.—Le Conseil de l'Instruction Publique s'est réuni ce matin à 10,30 heures. Depuis neuf ans, on n'avait eu que des réunions séparées du comité catholique et du comité protestant. Voici les noms des membres présents. Nos Seigneurs Duhamel, Laflèche, Labrecque, Blais, Decelles, Lorrain ; M. Bourgeault, V. G., Montréal ; M. Chalifoux, représentant Mgr de Sherbrooke ; Nos Seigneurs Emard, Gravel ; le lord évêque anglican de Québec, le révérend M. Love, M. P. DeCasse, M. Parmelee, MM. H. B. Ames, S. Finley, P. S. Murphy, M. Grey, l'hon. M. G. Ouimet, l'hon. F. Langelier, l'hon. juge Jetté, l'hon. L. R. Masson, l'hon. B. de la Bruère, de Dr Leprohon, MM. J. L. Mastew, le Dr Shaw, le Dr Peterion.

La séance a eu lieu dans la salle des bills privés et a duré une heure.

Il s'agissait de régler la distribution des fonds votés à la dernière session pour les fins d'éducation, soit $50,000.

A l'ouverture de la séance, l'honorable M. de la Bruère, a donné au conseil communication d'un ordre en conseil transmettant sur les $50,000 votées la somme de $24,000 pour être distribués comme l'indiqueront les comités catholique et protestant pour être appliqués aux fins suivantes :

$10,000 pour l'instruction dans les municipalités pauvres ; $3,000 pour combler le déficit du fonds de pension des instituteurs et institutrices, et la balance de $11,000 pour être donnée comme récompense aux instituteurs et institutrices les plus méritants.

L'honorable L. R. Masson a exprimé son étonnement du fait que la somme totale de $50,000 n'avait pas été transmise au conseil pour distribution et sur cette question il s'est élevé une légère discussion à laquelle M. Masson a pris part, ainsi que M. Langelier, celui-ci déclarant que ceci n'était pas du ressort du conseil de l'Instruction publique, et qu'il n'a qu'à s'occuper de la distribution des sommes transmises, conformément à l'ordre en conseil dont le gouvernement a donné communication au conseil de l'Instruction publique.

M. le surintendant dit que le gouvernement en ne transmettant pour le moment au conseil une partie des $50,000 a voulu parer au plus pressant, comme en font foi les objets auxquels ils demande que l'on destine les sommes accordées.

Le conseil décide que M. le surintendant transmette au gouvernement, le résumé des délibérations sur cette affaire.

Cette après-midi, les deux comités siégeront séparément. A ces séances on ne s'occupera que de régler les détails de la distribution, chaque comité réglant sa partie proportionnellement à ce qui lui revient de la somme reçue. Cependant on croit que l'honorable M. Masson soumettra au comité catholique quelques projets de réformes qui ne seront naturellement discutées qu'à une séance régulière subséquente du comité.

On disait en ville, ce matin, que le comité catholique avait l'intention d'affecter une certaine somme au secours des écoles catholiques au Manitoba.

Quelques membres du conseil interrogés à ce sujet, disent qu'il n'est nullement question de cela et que du reste, le comité n'a pas les pouvoirs d'affecter cet argent à d'autres fins qu'à l'éducation dans la province de Québec, conformément à l'ordre en conseil qui en règle la distribution.

La séance de cette après-midi ne sera pas de longue durée. Il est possible ainsi qu'il y ait une nouvelle séance demain matin.

C'EST UN CRIME

On retrouve le corps de deux français

Dans les ruines d'une maison de ferme incendiée

Port Arthur, Ont., 25—M. Campeau, détective du gouvernement, est ici pour faire une enquête au sujet de la mort de deux Français et sur un incendie. On croit qu'il y a eu crime. Une porcherie appartenant à René Dubin et à Fred Corrier a été détruite de fond en comble par un incendie et on a trouvé les cadavres des propriétaires dans les ruines. On ne peut s'expliquer la cause du meurtre et encore moins soupçonner le ou les coupables. Les deux victimes sont Français d'origine, ils paraissaient bien rétribués et leur établissement était des plus propices. Tout le monde s'accorde à dire qu'ils étaient de bons et paisibles citoyens et personne ne leur connaissait d'ennemi. Aussi les commentaires vont-ils leur train et l'indignation est-elle grande. Ce qui fait croire qu'il y a eu meurtre, c'est que l'on a retrouvé la mule des propriétaires attelée à un traîneau et cachée dans un bois voisin. Le détective Campeau continue les recherches.

Le crime d'une mère

Pembroke, Ont., 25—Une jeune femme du nom de Gareau, demeurant à Westmeath, village situé à 18 milles d'ici environ, est accusée d'avoir tué son enfant, né depuis deux semaines.

Le Dr Graham, médecin du village, ne voyant plus l'enfant, conçut des soupçons et avertit le procureur de la Couronne, M. Metcalf, de Pembroke. Celui-ci, accompagné du Dr Joseph, se rendit à la résidence de la femme Gareau. Après quelques recherches, on découvrit le cadavre de l'enfant dans la cave. Les médecins ont tenu une enquête et ont découvert que l'enfant avait été étouffé.

Corniquet, flanqué de son oeuf, va chez un ami, lequel est chauve comme un concombre :

—Alors, quoi ? on ne te voit plus ?

—Tais toi ! pas bougé d'ici depuis huit jours. Ah ! c'que j'm'en suis fait des cheveux !

Le oeuf, lui passant les mains sur la pomme :—Où que tu les a mis, dis, m'sieu ?

* * *

Dans le monde où l'on potine :

—Voyons, chère, vous n'y pensez pas ! Recevoir Mme Henlair ?

—Ah ! oui, je sais, à cause de ses fréquentations. Mais, dites-moi, les croyez-vous aussi mauvaises qu'on veut bien le dire ?

—Elles se réunissent chez moi tous les jeudis, comment voulez-vous que je ne les connaisse pas !

PREPARATIFS

La Turquie mobilise ses troupes

POUR ALLER ESSAYER DE FAIRE EVACUER LA CRETE

Par les soldats du roi Georges

GRANDE EXCITATION A CONSTANTINOPLE

Londres, 25.—Une dépêche de Constantinople dit qu'il a été décidé, à une réunion tenue au palais Yildiz, mardi, de tenir prêtes à marcher sur Athènes, trois colonnes de troupes comprenant six divisions d'infanterie. Toutefois une note sera envoyée auparavant au gouvernement de la Grèce demandant l'évacuation de la Crète, sans quoi, les troupes traverseront la frontière. La dépêche dit aussi que le ministre de la marine s'est engagé à tenir prêts pour l'action, d'ici à une semaine, dix-huit bâtiments de guerre. Les préparatifs sont poussés avec la plus plus grande activité.

Constantinople, 25.—Des circulaires ont été distribuées dans les mosquées invitant le peuple à se lever en masse pour exterminer les infidèles. Les rapports qui arrivent de la Crète causent beaucoup d'excitation.

Londres, 25.—Une dépêche d'Athènes dit officieusement que le gouvernement grec a rejeté les propositions des puissances voulant établir l'autonomie de la Crète et qu'il est décidé de poursuivre la politique adoptée par le roi Georges. La dépêche ajoute que 500 turcs ont été tués et 105 faits prisonniers à la bataille qui a eu lieu près de la Canée, mardi dernier.

Londres, 25.—Une dépêche dit que les puissance ont fait suivre leur demande au colonel Vassos d'avoir à évacuer l'île de Crète d'une menace de bombardement s'il attaquait l'armée turque ou aucune des positions qu'elle occupe.

Athènes, 25.—Deux des journaux les plus influents de cette ville, le "Akropolis" et le "Nea Hemera" disent que les troupes grecques devraient être retirées de la Crète, par déférence pour la demande des puissances. La Grèce disent ces journaux, a fait tout ce qui était en son pouvoir et elle ne peut pas faire de plus.

La Canée, 25.—Le palais du gouverneur a été détruit hier par un incendie avec toutes les archives et documents précieux qui s'y trouvaient. Comme le feu a éclaté en même temps dans plusieurs autres endroits de la ville, on croit que ces désastres sont dûs à des incendiaires. Pendant que le palais brûlait, les musulmans ont mis le feu à plusieurs des principales bâtisses appartenant aux chrétiens. Les soldats et les marins des vaisseaux des puissances ont combattu l'incendie, mais ne se sont pas occupés des maisons des chrétiens. On dit que les puissances protègent les turcs et défendront leurs propriétés mais ne s'occupent pas des chrétiens.

Les musulmans, sûrs de l'impunité vont en profiter pour brûler et détruire tout ce qui appartient aux chrétiens.

Athènes, 25.—Une dépêche de la Canée dit que pendant l'incendie du palais, le coffre-fort du gouverneur contenant sept mille livres est tombé et s'est ouvert et que les turcs se sont précipités pour s'emparer de l'argent. Les européens ont dû tirer sur eux pour les chasser et les deux partis ont fait en venir aux mains.

Londres, 25.—La discussion est toujours très vive en chambre et on attend avec impatience le règlement de la question crétoise que lord Salisbury va proposer bientôt.

—Un ami rencontre le vieux général X..., un brave d'autrefois.

Comme il lui demandait des nouvelles de sa santé :

—Ah ! mon ami, répondit-il, c'est bien pour un soldat de n'être pas bon à mourir, sans même avoir la consolation de pouvoir se faire tuer !

* * *

Tout est actuellement, à Paris, en mobilisme.

Dans un grand restaurant, un monsieur hèle un garçon :

—Dites au chasseur de me faire avancer une hippomobile.

—Une Hip...

—Eh oui ! un fiacre, imbécile !

* * *

A un examen :

L'examinateur. — Pouvez-vous me dire, mademoiselle, le nom du premier roi des Asturies ?

Silence de la jeune personne.

"Alphonse IV, souffle une aide compatissante.

—Alphonse Karr ! s'écrie la candidate triomphante.

* * *

Un jeune médecin, nouvellement établi, faisait distribuer dans son quartier les prospectus suivants :

"En cas de non guérison, je m'engage à payer le tiers des fr